

Direction générale de l'agriculture

Rapport d'activité 2012



N° 56 / mars 2013

Sommaire



Législation agricole

p. 3

Politique agricole 2014-2017
Autres consultations fédérales
Droit cantonal
Droit foncier rural



Développement agricole

p. 5

Collectivités publiques
Marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA)
Activités des commissions de la marque GRTA
Abattoirs
Projets novateurs
Projets de développement
Maison du terroir



Recensement & Paiements directs

p. 11

Recensement
Contributions fédérales
Contributions cantonales



Améliorations structurelles

p. 33

Crédits d'investissements
Mesures sociales
Subventions à fonds perdu
Améliorations foncières
Projet de développement régional genevois (PDR)



Aménagement du territoire

p. 39

Préavis délivrés
Barrage de Conflan
Grands Projets (anciennement PSD)
Photo de l'espace rural pour une coordination interservices transparente
Taxe de compensation agricole
Agriculture en milieu urbain



Vulgarisation et formation professionnelle

p. 43

Projet des terroirs viticoles
Activité du laboratoire d'analyses de vins
Mandats de prestations
Expérimentation et conseil technique en BIO



Agro-Environnement

p. 47

Agriculture biologique
Remblayages en zone agricole
Renaturation des cours d'eau
Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE)
Qualité des eaux / Projet pilote 62a
Nant des Charmilles
Préservation des ressources naturelles
Biomasse Energie
Agriculture de conservation
Gravières
Alimentation énergétique des zones agricoles spéciales



Protection des végétaux

p. 53

Organismes réglementés
Organismes émergents
Optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires



Viticulture

p. 60

Reconversion du vignoble
Contrôle de la vendange
Vignoble de l'Etat
Promotion des vins



Production animale

p. 71

Subventions cantonales



Paiements directs - Campagne 2013

p. 72

Demande de paiements directs et recensement fédéral
⇒ Communication importante



Législation agricole

Politique agricole 2014-2017

En février 2012, le Conseil fédéral a adopté le Message concernant l'évolution future de la politique agricole dans les années 2014 à 2017 (PA 14-17).

Dans ce cadre, le Conseil fédéral tend à développer plus particulièrement 3 axes, à savoir : une promotion plus accrue de l'innovation dans l'agriculture et la filière alimentaire, un accroissement de la compétitivité et un soutien plus ciblé des prestations d'intérêt public.

Par ailleurs, l'élément central de la PA 14-17 porte sur l'adaptation du système des paiements directs. S'agissant des budgets, il est prévu de maintenir les fonds destinés à l'agriculture au niveau actuel, soit au total de 13,670 milliards de francs répartis entre trois enveloppes comme suit :

- Amélioration des bases de la production et mesures sociales : 638 millions de francs;
- Production et ventes : 1'776 millions de francs;
- Paiements directs : 11'256 millions de francs.

Autres consultations fédérales

Au cours de l'année 2012, la direction générale de l'agriculture (DGA) a procédé à l'examen d'une quinzaine de projets

de modifications de textes fédéraux et de consultations, dont notamment les suivants :

- Loi sur l'aménagement du territoire: initiative parlementaire «Garde de chevaux en zone agricole»;
- Ordonnance sur l'aménagement du territoire : constructions hors des zones à bâtir;
- Ordonnance sur l'agriculture biologique;
- Révision totale de l'ordonnance sur l'élevage;
- Aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, module «Protection des sols dans l'agriculture».

Droit cantonal

Financement d'infrastructures agricoles durables

Le 24 février 2012, le Grand Conseil a adopté la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 15,7 millions de francs destinée à soutenir le financement d'infrastructures agricoles durables.

Cette loi permet de soutenir financièrement, sur une période de 6 ans, un ensemble de mesures de modernisation, permettant à l'agriculture genevoise de passer un cap. Il y a aussi un volet transformation et commercialisation des produits.

70% du financement est porté par les agriculteurs, 15% par la Confédération, le solde du crédit découlant de la loi.

Droit foncier rural

Commission foncière agricole (CFA)

Durant l'année 2012, la CFA s'est réunie à 12 reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises.

122 dossiers ont été déposés, répartis comme suit :

- 30 demandes d'autorisation d'achat / vente;
- 38 demandes de non-assujettissement à la LDFR;
- 17 demandes de division;
- 28 demandes d'estimation de la valeur de rendement.

Pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que des divisions / réunions, échanges, partages, reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel, constitution de droits de superficie ou de servitudes, etc.

Dans le courant de l'année, la commission a rendu 127 décisions (dont 30 pour des demandes déposées en 2011) et approuvé 38 rapports d'estimation de la valeur de rendement effectués par le collège d'experts sous l'égide d'AgriGenève.

3 recours ont été interjetés à l'encontre d'une décision rendue. L'un d'entre eux, portant sur une demande de désassujettissement à la LDFR, a d'ores-et-déjà été rejeté, confirmant ainsi la décision de la CFA.

De son côté, la DGA en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a pas eu besoin de faire usage de son droit de recours.

S'agissant des recours formés antérieurement, 8 ont fait l'objet d'une décision judiciaire en 2012. 4 d'entre eux ont été rejetés, confirmant ainsi les décisions rendues par la CFA. L'un des recours a été déclaré irrecevable et enfin les 3 derniers ont été admis, annulant ainsi les décisions de la CFA y relatives.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m² sont restés inchangés, à savoir :

Fr. 8.-- pour les terres agricoles;

Fr. 12.-- pour les terres sises en zone agricole spéciale;

Fr. 15.-- pour les vignes (sols nus).



Développement agricole

Les collectivités publiques

Label GRTA - Cahier des charges restauration collective

La consommation de produits locaux en restauration collective figure dans plusieurs objectifs de développement durable de l'Etat, des communes et entreprises privées. Des restaurants collectifs proposent des produits GRTA dans leurs menus. Un cahier des charges a été créé afin d'encadrer la consommation et la communication sur la marque dans les lieux de restauration. Ce cahier des charges vise à mettre en place une labellisation des entreprises de restauration collective qui utilisent de produits certifiés GRTA.

Rapport «Croquons local»

Dans le cadre de la campagne de promotion des produits GRTA, réalisée auprès de la restauration collective subventionnée par la Ville de Genève où il s'agissait de proposer 1 produit GRTA par jour et 1 menu GRTA par mois, une enquête statistique a été effectuée en partenariat avec le Service de la petite enfance et le Service des écoles et des institutions pour l'enfance. Cette enquête vise à fournir aux parties prenantes une meilleure visibilité des pratiques courantes opérées sur ce marché. Se fournir en produits régionaux requiert en effet aux organisations de prendre en considération des critères économiques,

sociaux et environnementaux ; un acte d'achat qui demande aux responsables de reconsidérer bien souvent leur stratégie d'approvisionnement.

L'étude réalisée auprès de 16 espaces de vie infantile et de 11 restaurants scolaires a permis de collecter plus de 2'700 transactions. Pas moins de 121 produits certifiés par la marque de garantie « Genève Région - Terre Avenir® » (GRTA) ont pu y être recensés. Fournis par 44 distributeurs (producteurs, intermédiaires, transformateurs, détaillants), ces produits représentent un chiffre d'affaires total de 137'000 francs. En volume, le pain, les pommes (toutes variétés confondues), le lait, les pommes de terre, la salade batavia et les carottes sont les denrées alimentaires certifiées GRTA les plus prisées par les établissements considérés dans l'étude.

Relatif à notre échantillon, le marché semble très concentré. En effet, un peu plus de 70% du chiffre d'affaires total (98'000 francs) est généré par 10 entreprises de moyenne et grande importance. Les produits carnés pèsent un peu moins de 36% (50'000 francs) du chiffre d'affaires total, les produits maraîchers représentent 34% du chiffre d'affaires total (45'000 francs) et les produits à base de féculents 10% du chiffre d'affaires total (13'000 francs).

Les circuits courts, bien qu'ils ne représentent proportionnellement que 12% du

chiffre d'affaires total, sont bien présents sur ce marché (un tiers de l'effectif total). Certaines fermes de proximité se distinguent par leur « esprit entrepreneurial ». Ces petites exploitations agricoles, y compris l'Agriculture Contractuelle de Proximité (ACP), offrent par ailleurs aux établissements étudiés une grande diversité de produits.

Comparativement aux prix moyens à la consommation publiés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'analyse succincte du prix des tomates rondes, des carottes, des pommes (toutes variétés confondues) et du bœuf haché, tend à démontrer que les prix pratiqués suivent l'évolution du marché. Les produits certifiés GRTA qui ont été analysés ne semblent en outre pas plus onéreux que des produits similaires non certifiés.

Programme de sensibilisation

Face au succès rencontré par les animations effectuées dans les écoles du canton sur le thème de la proximité et de la saisonnalité des produits agricoles depuis 2010, la DGA a développé des kits d'animations. Ces kits contiennent l'ensemble du matériel nécessaire pour réaliser des animations réparties en 8 postes et abordent les thèmes de l'équilibre alimentaire, la saisonnalité des produits, la proximité, le déchiffrement des étiquettes... Les kits peuvent être empruntés gratuitement à la DGA, sur

simple demande et sous réserve de disponibilité.

En 2012, les kits ont été prêtés à des responsables d'enseignement, notamment lors de la Semaine du



Goût. Ces animations ont également été proposées lors du festival Bimbadaboum.

Marque de garantie «Genève Région- Terre Avenir» (GRTA)

Évolution du nombre d'utilisateurs de la marque GRTA

Cette année encore, le nombre d'entreprises proposant des produits GRTA a fortement progressé passant de 255 à 335 utilisateurs, soit une augmentation de 30% environ (+ 26% en 2011). Cette évolution est, en partie, le résultat des travaux mis en œuvre auprès des collectivités publiques. Ces dernières ont été nombreuses à manifester leur intérêt pour les produits

GRTA, créant une forte demande auprès de leurs fournisseurs (grossistes, commerçants...) qui ont entrepris des démarches de certification.

L'année 2012 a également été une année placée sous le signe de la diversification des produits. En effet, plusieurs produits GRTA ont vu le jour comme par exemple des yaourts, des pains permettant de répondre à la demande des collectivités et des consommateurs.

Révision des directives GRTA

L'ensemble des directives GRTA ont été revues dans un souci de simplification, cohérence et d'adaptation au contexte actuel de diversification des produits. Ces nouvelles directives seront applicables en 2013.

Document de présentation de la marque GRTA

En 2012, la DGA a édité un dépliant de présentation du label GRTA. Il reprend l'ensemble des volets de la marque



et détaille les différentes étapes de la certification et points de contrôles.

Campagne 2012 de contrôles inopinés

Cette année, la campagne de contrôles inopinés a porté sur la filière viande. Globalement la traçabilité en élevage et à l'abattoir est conforme aux exigences GRTA. Des lacunes en matière d'étiquetage de certains produits ont été mises en évidence. Ces non-conformités seront notifiées aux intéressés qui devront mettre en place des mesures correctives.

Activités des commissions de la marque GRTA

Commission technique

La commission technique s'est réunie à trois reprises en 2012. Elle a eu pour principales missions la révision des directives GRTA et l'examen des nouvelles demandes et des renouvellements de certification.

Commission de recours

En 2012, un seul recours a été déposé par un producteur auprès de la commission de recours. La commission technique avait en effet refusé de lui accorder la certification pour l'un de ses produits, considérant que certaines étapes de production étaient effectuées hors du périmètre géographique de la marque.

La commission de recours a cependant reconnu l'existence d'une impossibilité objective de transformer et conditionner le produit considéré dans l'aire géographique de la marque de garantie. En effet, le canton de Genève ne dispose pas à l'heure actuelle d'infrastructures permettant de procéder aux contrôles qualité et au conditionnement du produit considéré, tels qu'exigés notamment par la grande distribution.

Le recours a donc été admis et la labellisation accordée à titre dérogatoire, aussi longtemps qu'aucune infrastructure ad hoc ne sera implantée au sein du périmètre géographique de la marque.

Abattoirs

Depuis 2011, la DGA travaille en collaboration avec le service de la consommation et des affaires vétérinaires, les abattoirs de Loëx et Meinier, les éleveurs et les bouchers pour trouver des solutions pour faire face à l'augmentation de la demande d'abattage de bovins labellisés GRTA à Genève.

A partir de janvier 2012, les quotas d'abattage de bovins des abattoirs de Loëx et Meinier ont pu être doublés et les différents partenaires travaillent maintenant pour trouver des solutions afin d'améliorer l'organisation et de la planification de ces opérations.

La DGA, ainsi que la majorité des éleveurs, souhaitent favoriser les abattoirs de proximité en permettant ainsi de limiter un maximum le transport des animaux.

La commission technique du label GRTA a dans ce contexte refusé, en décembre 2011, d'octroyer des dérogations pour la certification de bovins abattus hors du périmètre GRTA.

Projets novateurs

Par le biais de la loi sur promotion de l'agriculture (M 2 05) et son règlement d'application (M 2 05.01), les projets ayant pour but la culture, la fabrication, la transformation ou la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires innovants, ainsi que le développement de prestations de services contribuant à la création d'une valeur ajoutée à l'agriculture peuvent être encouragés.

En 2012, 4 cultures novatrices ont pu être encouragées (la culture de protéines par cultures associées, la caméline, les pois chiches et les strelitzias (ou oiseaux du Paradis)) ainsi que 3 projets novateurs (une plateforme d'achat/vente de viande bovine GRTA, l'huile de caméline et les pépins de courge). Les aides financières se sont élevées à un montant total de près de 22'000 francs.

Artichaut violet de Plainpalais («Petit violet»)

En 2012 Agroscope, sur mandat de la DGA, a poursuivi divers travaux sur l'Artichaut violet de Plainpalais:

- poursuite de l'établissement de profils ADN de différentes souches d'artichauts «Violet de Plainpalais» de diverses provenances, multipliés par bouturage ou graine, ainsi que de variétés du commerce;
- amélioration de la technique de multiplication in-vitro;

- identification des virus à risque, initialisation de leur détection;
- initialisation de la multiplication en serre par œilletonnage.

En 2013, nous passons à une étape plus concrète avec la plantation en plein champs de 3 carrés d'artichauts comprenant les variantes expérimentales suivantes:

- issu d'in-vitro de 2012;
- issu d'in-vitro de 2013;
- obtenus par bouturage classique.



Des nouvelles de la Maison du terroir

Inaugurée en 2009, la Maison du terroir connaît une fréquentation réjouissante du public. Cours sur les divers produits du terroir, séances d'associations professionnelles, réceptions officielles..., au total, en 2012, plus de 3'000 personnes ont profité de l'espace promotionnel convivial géré par l'OPAGE.





Recensement & Paiements directs

Recensement

La DGA recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles, dont celles bénéficiant des paiements directs, dans le but d'exécuter les mesures de politique agricole relatives au versement des contributions.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

Résultats du recensement des exploitations détentrices d'animaux

Nombre des exploitations détentrices						
Categorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Vaches laitières	17	16	16	16	1	
Autres vaches	40	36	35	34	5	2
Autres bovins	53	48	47	43	6	5
Total Bovins	53	50	47	45	6	5
Equidés	184	189	72	71	112	118
Ovins	77	74	20	19	57	55
Caprins*	41	43	12	11	29	32
Porcins	22	26	16	20	6	6
Poules, poulets et dindes	230	236	36	39	194	197
Bisons	2	2	2	2		
Daims, Cerfs et Wapitis	6	6	1	1	5	5
Lamas et Alpagas	8	7	3	2	5	5
Abeilles	123	136	10	11	113	125
Divers volailles**	65	73	9	11	56	62
Divers autres***	42	42	4	6	38	36
Lapins	70	60	10	8	60	52

Le nombre total d'exploitation correspond à l'ensemble des exploitations détenant des animaux de rente recensées par la DGA, qu'elles perçoivent ou non des contributions.

Recensement & Paiements directs

Effectifs recensés au jour de référence						
Categorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Vaches laitières	363	335	362	335	1	
Autres vaches	568	598	521	567	47	31
Autres bovins	1'672	1'632	1'586	1'587	86	45
Total Bovins	2'603	2'565	2'469	2'489	134	76
Equidés	1'969	2'040	1'004	1'011	965	1'029
Ovins	2'132	2'104	1'443	1'501	689	603
Caprins*	312	302	168	125	144	177
Porcins	1'337	1'339	1'323	1'319	14	20
Poules, poulets et dindes	8'409	8'456	5'784	5'586	2'625	2'870
Bisons	119	105	119	105		
Daims, Cerfs et Wapitis	63	45	16	15	47	30
Lamas et Alpagas	36	32	18	3	18	29
Abeilles (nombre de colonies)	1'354	1'386	30	32	1'324	1'354
Divers volailles**	822	967	133	181	689	786
Divers autres***	425	379	13	30	412	349
Lapins	586	473	118	77	468	396

* sans chèvres naines de loisirs

** canards, oies, cailles, pigeons, sans les canards d'ornement

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs et canards d'ornement

Comme les années précédentes, on constate une progression des autres vaches (vaches allaitantes) et une diminution des vaches laitières.

Synthèse des surfaces des exploitations du canton selon leur affectation pour l'année 2012

Les exploitations en statistique ne sont pas considérées ci-après. Seules les exploitations bénéficiant de contributions fédérales sont prises en compte. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève sur le territoire cantonal mais également sur le canton de Vaud (environ 131 ha sont concernés) et en Valais (61 ares).

En 2012, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'349 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'181 ha cultivés sur France. Soit une SAU totale de 10'530 ha.

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Céréales					
Blé printemps	39	15	0	0	39.0
Blé automne	2'233	196	395	52	2628.0
Blé fourrager	25	7	17	5	42.0
Orge printemps	12	6	1	1	13.0
Orge automne	640	135	77	24	717.0
Triticale	156	36	24	8	180.0
Avoine	53	16	0	0	53.0
Seigle	31	9	3	1	34.0
Méteil céréales fourragère et panifiable	0	0	0	0	0.0
Amidonner, engrain	0.5	1	0	0	0.5
Epeautre	4.5	4	0	0	4.5
Millet	0	0	0	0	0.0
Total céréales	3'194.0		517.0		3'711.0

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Cultures sarclées					
Colza printemps	4	1	0	0	4.0
Colza automne	769	138	121	22	890.0
Colza matière 1ère renouvelable (printemps)	0	0	7	1	7.0
Colza matière 1ère renouvelable (automne)	10	5	0	0	10.0
Tournesol huile	436	117	87	22	523.0
Tournesol matière 1ère renouvelable	0	0	0	0	0.0
Maïs-grain	182	49	42	8	224.0
Maïs d'ensilage et maïs vert	102	20	2	1	104.0
Betterave sucrière	42	7	0	0	42.0
Betterave fourragère	0.2	1	0	0	0.2
Pomme de terre	25	15	3	1	28.0
Soja	131	33	21	4	152.0
Lupin destiné à l'affouragement	0	0	0	0	0.0
Lin	31	14	0	0	31.0
Féverole	52	11	7	1	59.0
Pois protéagineux destiné à l'affouragement	378	99	48	15	426.0
Total cultures sarclées	2'162.2		338.0		2'500.2

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres					
Culture maraîchère + autre culture, sous abri sans fondation permanente	28	23	0	0	28.0
Culture maraîchère + autre culture, sous abri avec fondation permanente	17	11	0	0	17.0
Culture maraîchère de plein champ annuelle + légumes de conserve + racines de chicorée	123	28	0.5	1	123.5
Culture horticole + autre culture, sous abri sans fondation permanente	0.2	1	0	0	0.2
Culture horticole + autre culture, sous abri avec fondation permanente	0.2	1	0	0	0.2
Culture horticole de plein champ annuelle	3.0	5	0	0	3.0
Baie annuelle	2	0	0	0	2.0
Courge à huile + tabac + mat. 1ères renouvelables	2.5	2	1.5	1	4.0
Plantes aromatique et médicinale annuelles	0	3	0	0	0.0
Total cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	175.9		2.0		177.9

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Surfaces herbagères					
Prairie artificielle	544	110	39	20	583.0
Prairie extensive	867	263	28	17	895.0
Prairie peu intensive	5	8	0	0	5.0
Prairie permanente	386	130	87	36	473.0
Pâturage	283	88	17	3	300.0
Pâturage extensif	87	55	22	1	109.0
Pâturage pour porc et volaille	1.5	2	0	0	1.5
Surface à litière	1.5	3	0	0	1.5
Autres surfaces herbagères	6	27	0.5	3	6.5
Légumineuse fourragère, graminée et autre plante fourragère destinée à la production de semences	51	12	5.5	0	56.5
Total surfaces herbagères	2'232.0		199.0		2'431.0
Cultures pérennes					
Vigne	1'090	158	120	28	1'210.0
Culture fruitière (pomme)	61	21	0	0	61.0
Culture fruitière (poire)	2	9	0	0	2.0
Culture fruitière (fruits à noyau)	4	12	0	0	4.0
Baie pluriannuelle	15	9	0	0	15.0
Plantes aromatique et médicinale pluriannuelles	2	1	0	0	2.0
Matière 1ère renouvelable pluriannuelle	5	2	0	0	5.0
Rhubarbe	2	6	0	0	2.0
Asperge	3	3	0	0	3.0
Sapin de Noël	2.5	3	0	0	2.5
Pépinières	8	10	0.1	1	8.1
Châtaigneraies/noiseraies	1	1	0	0	1.0
Autre surface pérenne + houblon + champignon	2	5	0	0	2.0
Total cultures pérennes	1'197.5		120.1		1'317.6

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Divers dans la SAU					
Jachère florale	167	62	0	0	167.0
Jachère tournante	90	34	0	0	90.0
Ourlets sur terres assolées	0.5	2	0	0	0.5
Autre terre ouverte (avec et sans contribution)	38	28	1.5	1	39.5
Chanvre	0	0	0	0	0.0
Haie/bosquet avec bande herbeuse	34	116	1	5	35.0
Haie/bosquet avec bande tampon	3	12	1	2	4.0
Bande refuge	34	37	0	0	34.0
Autre surface dans la surface agricole utile (SAU) (avec et sans contribution)	14	26	1.5	4	15.5
Total divers dans la SAU	380.5		5.0		385.5
Divers hors SAU					
Surface hors SAU : (fossé humide, mare, étang, surface rudérale, tas d'épierrage, mur de pierre, chemin naturel non stabilisé, forêt, autre)	397	190	819	24	1'216
Total divers hors SAU	397.0		819.0		1'216.0

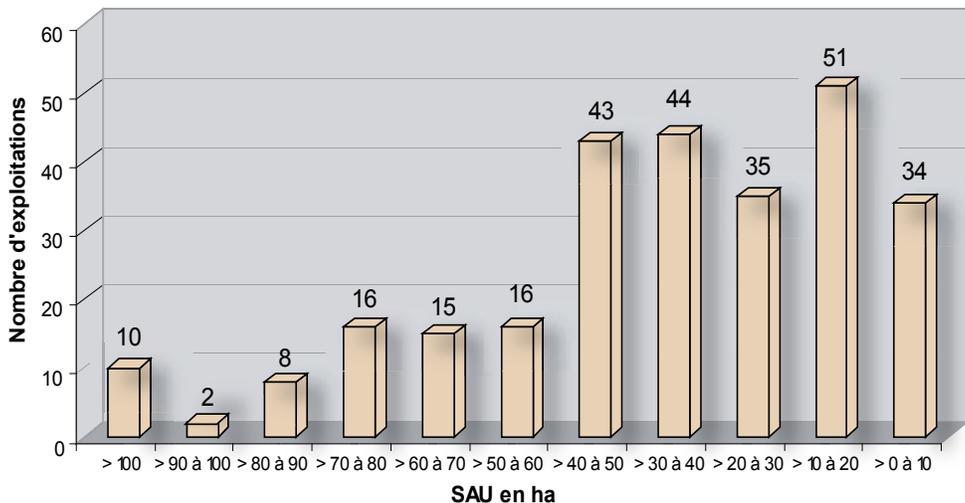
La DGA a également recensé à des fins statistiques 743,1 ha de surfaces agricoles utiles. Il s'agit de 79,6 ha de céréales, 48,9 ha de cultures sarclées, 216,3 ha de surfaces herbagères, 287,8 ha de cultures pérennes, 86,2 ha de cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres, ainsi que de 24,3 ha de surfaces diverses.

Relevons que les surfaces en statistique en France représentent 20,2 ha.

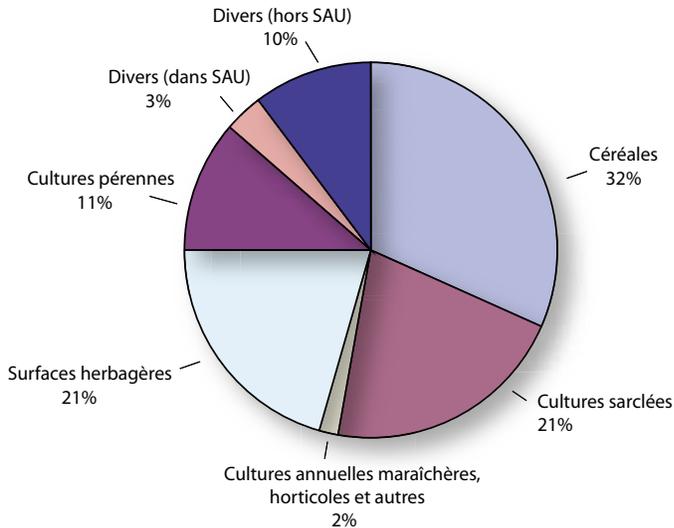
Recensement & Paiements directs

Récapitulation des surfaces recensées en 2012 (en hectares)	Surfaces en contributions Suisse	Surfaces en statistique Suisse	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contributions France
Céréales	3'194.0	79.6	3'273.6	517.0
Cultures sarclées	2'162.2	48.9	2'211.1	338.0
Cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	175.9	86.2	262.1	2.0
Surfaces herbagères	2'232.0	216.3	2'448.3	199.0
Cultures pérennes	1'197.5	287.8	1'485.3	120.1
Divers	380.5	24.3	404.8	5.0
Total dans SAU	9'342.1	743.1	10'085.2	1'181.1
Hors SAU				
Total divers hors SAU	397.0	58.4	455.4	819.0

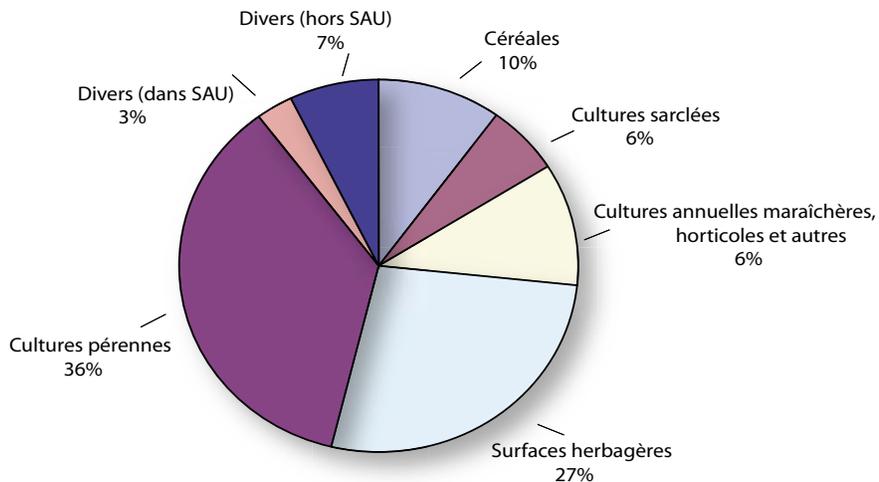
**Répartition de la surface agricole utile (SAU) en 2012 par exploitation
(exploitations avec contributions)**



Total surfaces (CH et F) exploitées en 2012 par des exploitations au bénéfice de paiements directs



Total surfaces (CH) exploitées en 2012 par des exploitations en statistique



Contributions fédérales

Ordonnance sur les paiements directs (OPD)

Les trois tableaux suivants présentent les contributions brutes (avant déductions) selon les différentes mesures proposées par l'OPD qui ont été versées en 2012 (état au 21.12.12. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération ci-après).

Paiements directs généraux

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions à la surface	13'882'964	269
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1'209'406	93
Garde d'animaux dans des conditions difficiles	5'631	1
Contributions générales pour des terrains en pente	0	0
Contributions pour les vignes en pente	80'550	39

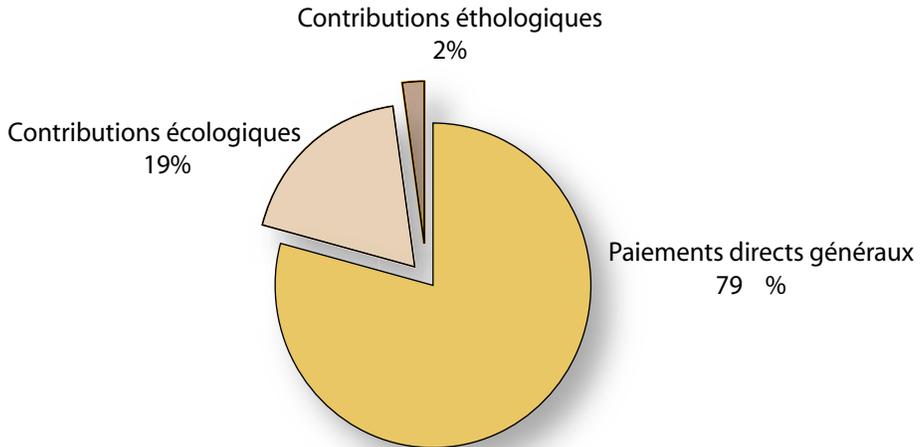
Contributions écologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la compensation écologique	2'133'410	268
Contributions pour la culture extensive des céréales et du colza	1'292'406	197
Contributions pour la culture biologique	267'233	13

Contributions éthologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce :		
* sorties régulières en plein air (SRPA)	281'585	73
* système de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce (SST)	100'480	31

Recensement & Paiements directs



Le tableau ci-après résume les contributions versées en application de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) en 2012 (état au 21.12.12. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération).

Contributions totales 2012 - OPD (en francs)	
Contributions brutes totales	+ 19'253'665
Déductions - UMOS*	- 41'523
Réductions - Fortune	- 187'118
Réductions - Revenu	- 520'391
Réductions OPD - Autres	- 24'347
Autres versements années précédentes	+ 2'263
Autres déductions	- 16'670
Réductions cantonales	- 42'383
Contributions totales OPD versées en 2012	18'423'496

*Unité de main d'œuvre standard

Recensement & Paiements directs

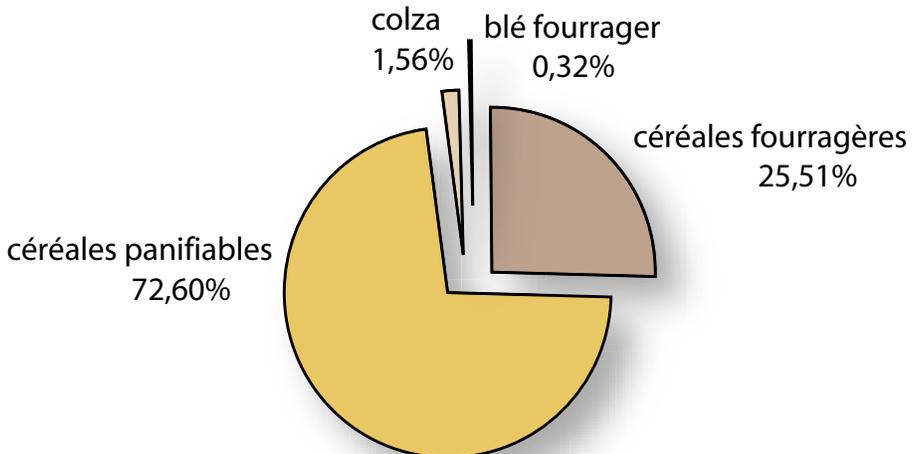
Surfaces cultivées de manière extensive (Extenso)

Des contributions d'un montant total de 1'292'406 francs ont été versées dans le cadre de la production extensive de céréales et de colza en 2012.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2012 de la culture extensive dans le canton.

Culture extensive	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces donnant droit aux contributions (ha)
Céréales fourragères	153	864
Céréales panifiables	185	2'459
Colza	12	53
Blé fourrager	3	11
Total		3'387

Le graphique suivant met en évidence le fait que les céréales panifiables sont toujours la catégorie Extenso la plus cultivée.



Recensement & Paiements directs

Surfaces de compensation écologique (SCE)

Le total des contributions écologiques fédérales versées aux agriculteurs du canton pour l'exercice 2012 s'élève à 2'133'410 francs (valeur au 21.12.12).

Les surfaces de compensation écologique se répartissent de la manière suivante :

	2007 (ha)	2008 (ha)	2009 (ha)	2010 (ha)	2011 (ha)	2012 (ha)
Jachères florales	107.2	115.36	109.31	137.24	154.43	165.88
Jachères tournantes	84.8	75.61	56.67	55.27	91.65	90.05
Ourlets sur terres assolées	x	0.12	0.40	0.30	0.49	0.39
Prairies extensives	857.9	845.45	852.38	833.29	855.15	868.95
Prairies peu intensives	10.0	9.51	8.72	9.23	9.23	5.48
Surfaces à litière	4.9	1.64	1.64	1.64	1.64	1.64
Haies et bosquets champêtres	36.6	36.55	34.98	34.46	33.52	34.26
Bandes de culture extensive	0.1	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Total	1'101.5	1'084.29	1'064.15	1'071.48	1'146.16	1'166.70

Ces chiffres tiennent compte uniquement des surfaces de compensation situées sur territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Recensement & Paiements directs

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de surfaces de compensation écologique bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la surface agricole utile (SAU), soit 9'342,1 ha de surface en contributions, est de 12,49%. En considérant :

- les SCE ne bénéficiant exceptionnellement pas de contributions cette année pour non respect de certaines conditions et charges;
- les SCE bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les bandes refuge;
- les SCE sans contributions écologiques telles que les pâturages extensifs;
- les SCE hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs etc.

Le rapport est de 13,81% (surfaces sises sur territoire français non comprises).

Les tableaux et graphiques ci-après permettent de comparer les contributions moyennes par mesure et par exploitation entre le canton de Genève et la Suisse (source : OFAG).

Surfaces de compensation écologique en Suisse en 2011

	Surfaces (ha)	Nbre d'exploit.	Surfaces par exploit. (ares)	Contrib. par exploit. (CHF)
Jachères florales	1'865	1'996	93	2'617
Jachères tournantes	580	409	142	3'263
Ourlets sur terres assolées	83	362	23	525
Prairies extensives	66'056	39'776	166	1'812
Prairies peu intensives	22'919	16'779	137	410
Surfaces à litière	7'504	7'239	104	966
Haies et bosquets champêtres	2'984	12'082	25	592
Bandes de culture extensive	56	97	57	746
Arbres fruitiers haute tige*	22'358	31'537	70.90	1'063

* arbres par centaines

Recensement & Paiements directs

Evolution des surfaces de compensation écologique à Genève entre 2011 et 2012

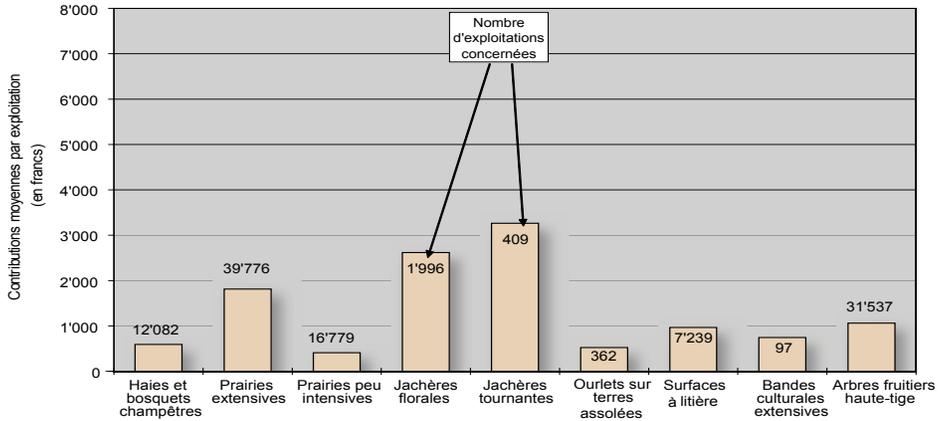
	Surfaces 2011 (ha) ou nbre	Surfaces 2012 (ha) ou nbre	Nbre d'exploit. 2011	Nbre d'exploit. 2012	Surfaces (nbre) par exploit. 2011 (ares)	Surfaces (nbre) par exploit. 2012 (ares)	Contrib. par exploit. 2011 (CHF)	Contrib. par exploit. 2012 (CHF)
Jachères florales	154.43	165.88	68	62	227	268	6'359	7'491
Jachères tournantes	91.65	90.05	34	33	270	273	6'200	6'276
Ourlets sur terres assolées	0.49	0.39	3	2	16	20	376	449
Prairies extensives*	855.15	868.95	266	262	321	332	4'816	4'968
Prairies peu intensives	9.23	5.48	8	8	115	69	346	206
Surfaces à litière	1.64	1.64	3	3	55	55	820	820
Haies et bosquets champêtres	33.52	34.26	116	115	29	30	722	745
Bandes de culture extensive	0.05	0.05	1	1	5	5	65	65
Arbres fruitiers haute tige**	4'924	5'068	104	104	47.35	48.73	710	731

* dont 200/220 ares en zone de montagne 2 (Fr. 7.-- par are)

** Seulement exploitations avec > 20 arbres

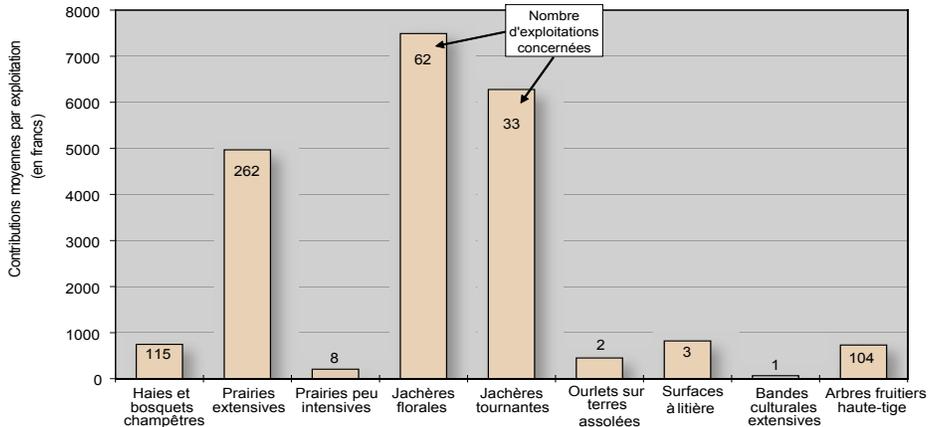
Recensement & Paiements directs

Contributions fédérales moyennes en 2011 par type de SCE et par exploitation pour l'ensemble de la Suisse



Ces données sont tirées du rapport OFAG qui tient compte des différentes contributions selon les zones (grandes cultures, collines, montagnes).

Contributions fédérales moyennes par type de SCE en 2012 et par exploitation pour le canton de Genève



Prestations écologiques requises (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2012 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	232
Maraîchage	25
Viticulture	149
Arboriculture et petits fruits	25
Culture biologique	14

A l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2011-2012 par les différentes organisations de contrôles, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'avertissements	Nbre de réductions financières
Agriculture	3	0
Maraîchage	0	0
Viticulture	2	2
Arboriculture et petits fruits	0	0
Culture biologique	2	0

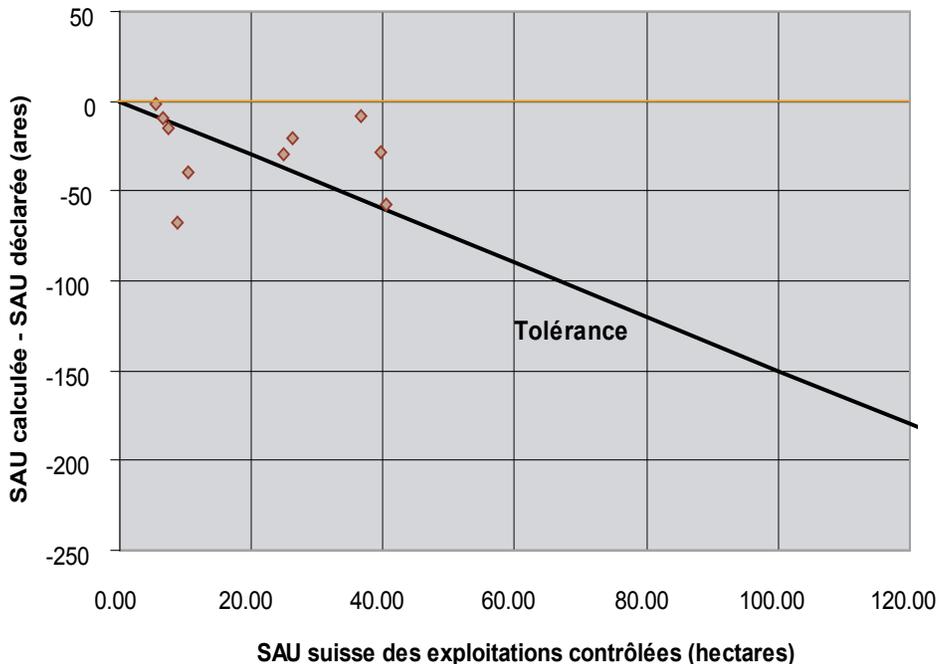
Les principaux problèmes relevés ont été notamment des analyses de sols manquantes, des documents lacunaires, des manquements liés à l'emploi de produits phytosanitaires, des assolements non respectés ou encore des manquements liés aux banquettes herbeuses.

Contrôle de la surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre des exigences demandées par la Confédération, la DGA a procédé en 2012 au contrôle de 10 exploitations représentant une SAU déclarée d'environ 231 ha dont 206 sur Suisse. Ces contrôles sont opérés par numérisation des plans fournis par les exploitants ainsi que sur la base de visites de terrain et de données cartographiques, notamment d'orthophotos. Il est à relever que toutes les surfaces de compensation écologique (SCE) font obligatoirement l'objet d'un contrôle de surface et d'affectation sur le terrain, ceci par les experts cantonaux à la culture des champs.

Suite à une vérification finale effectuée en collaboration avec les exploitants, 3 exploitations n'ont pas rempli les exigences de précision imposées.

Résultats des contrôles de la surface agricole utile (SAU) 2012



Recensement & Paiements directs

Ordonnance sur les contributions à la culture des champs (OCCCh)

Pour 2012, 2'149'848 francs ont été versés au titre de l'OCCCh. Le tableau et le graphique ci-après présentent la répartition entre 2006 et 2012 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCCh.

(Etat au 21.12.12. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

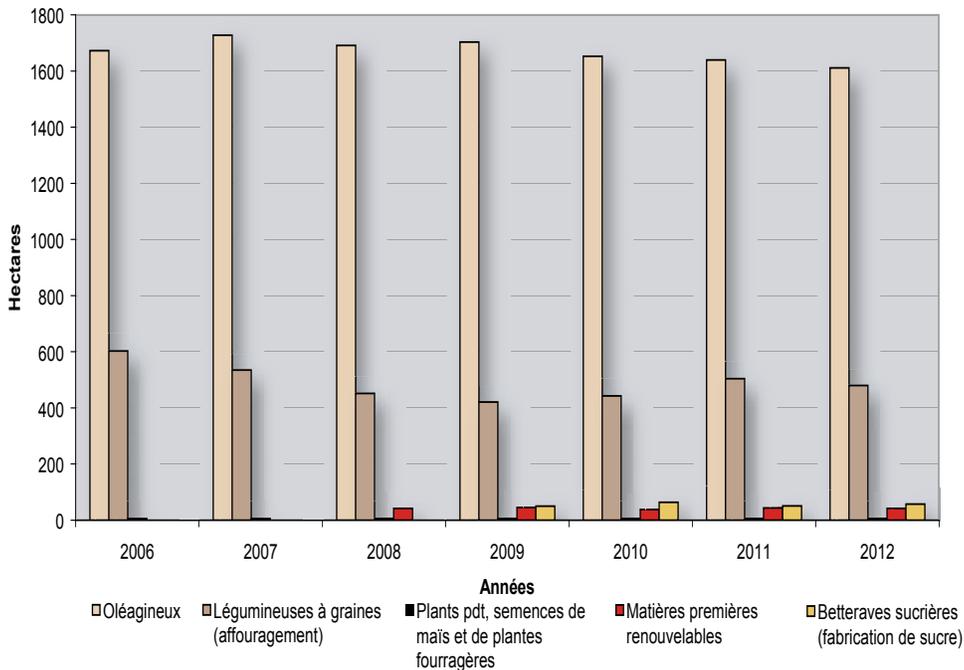
Catégorie	Surface totale en 2006 (ha)	Surface totale en 2007 (ha)	Surface totale en 2008 (ha)	Surface totale en 2009 (ha)	Surface totale en 2010 (ha)	Surface totale en 2011 (ha)	Surface totale en 2012 (ha)
Oléagineux (colza, soja, tournesol, chanvre, courge à huile, lin)*	1'672	1'727	1'691	1'703	1'625	1'639	1'611
Légumineuses à graines destinées à l'affouragement (féveroles, pois protéagineux, lupins)	603	535	452	421	443	504	480
Matières 1ères renouvelables (MPR annuelles et pluriannuelles)	6	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Betteraves sucrières (fabrication de sucre) **	-	-	42	45	38	44	42
Plants de pommes de terre, semences de maïs et de plantes fourragères ***	-	-	-	50	64	51	57

* Le chanvre ne bénéficie plus des contributions OCCCh depuis 2008

** Les betteraves sucrières sont au bénéfice de primes OCCCh dès 2008

*** Les plants des pommes de terre, semences de maïs et de plantes fourragères bénéficient des contributions OCCCh dès 2009

Surfaces bénéficiant des contributions à la culture des champs de 2006 à



Contributions cantonales

Loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30)

Contributions versées

Les contributions globales versées en 2012 aux exploitants pour les surfaces de compensation écologique définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 se sont élevées à environ 386'726 francs (le paiement effectif s'élève à 387'624 francs. Ceci sans tenir compte ni des déductions conséquentes à des contrôles ni des compléments versés de manière rétroactive.

Libellé M 5 30	Nombre ou surface (ares)	Prime cantonale en francs
Arbres fruitiers<20 par exploitation	509	7'635.00
Arbres fruitiers supp PAE	923	11'340.00
Arbres fruitiers supp PAE / en verger	0	0
Vergers fruitiers qualité / en verger	122	3'660.00
Arbres indigènes PAE	248	4'960.00
Arbres isolés avec couronne herbeuse	23	5'700.00
Autres SCE hors renaturation	5	125
Bandes culturales extensives	5	100
Bandes refuge	2823	111'286.00
Fauche tardive	3116	6'232.00
Haies basses (toutes)	251	8'755.00
Haies basses qualité (toutes)	165	3'300.00
Haies et bosquets qualité (toutes)	50	1'000.00
Haies paysagères (toutes)	14	208
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	1469	22'035.00
Prairies extensives et ext. fleuries min Q (toutes)	7658	76'580.00
Prairies extensives et ext. fleuries max Q (toutes)	1542	22'060.00
Supp PAE toutes structures	4314	39'180.20
Supp RAE toutes structures	3876	38'760.00
Complément renaturation (autres SCE renat + supp spécial)	2081	22'460.00
Semences		1'350.00

Application de la législation fédérale

Réseaux agro-environnementaux

La variation du montant global des contributions, par rapport à l'année dernière, est due à la création en 2012 de 2 réseaux agro-environnementaux sur notre canton, soit ceux de Céligny et de Bernex.

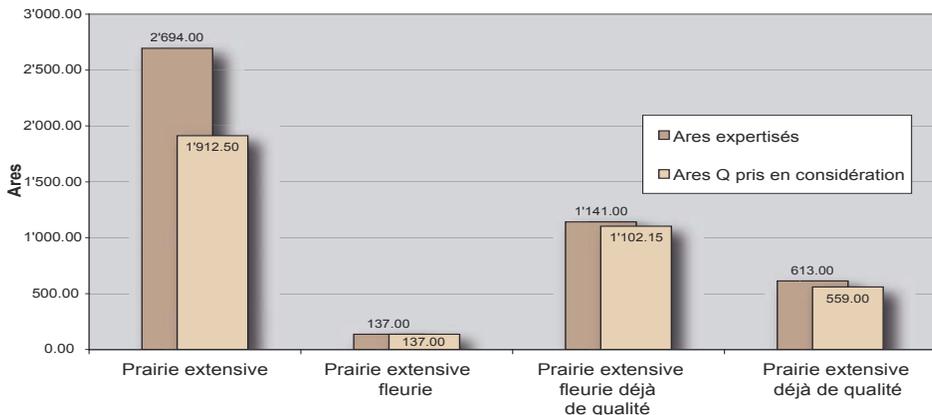
Le montant des contributions versées à cet effet s'élève à 38'760 francs dont 30'344 francs sont rétrocédés par la Confédération, ceci en application de l'ordonnance sur la qualité écologique.

Qualité écologique des structures

Les contributions versées pour la qualité de certaines surfaces de compensation écologique (prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 106'600 francs (sans les compléments versés de manière rétroactive) dont 79'112 francs ont été pris en charge par la Confédération.

Dans ce cadre, les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. A cet effet, vous trouverez ci-après le résultat des expertises botaniques des prairies extensives pour l'année 2012.

Comparatif 2012 des prairies extensives expertisées



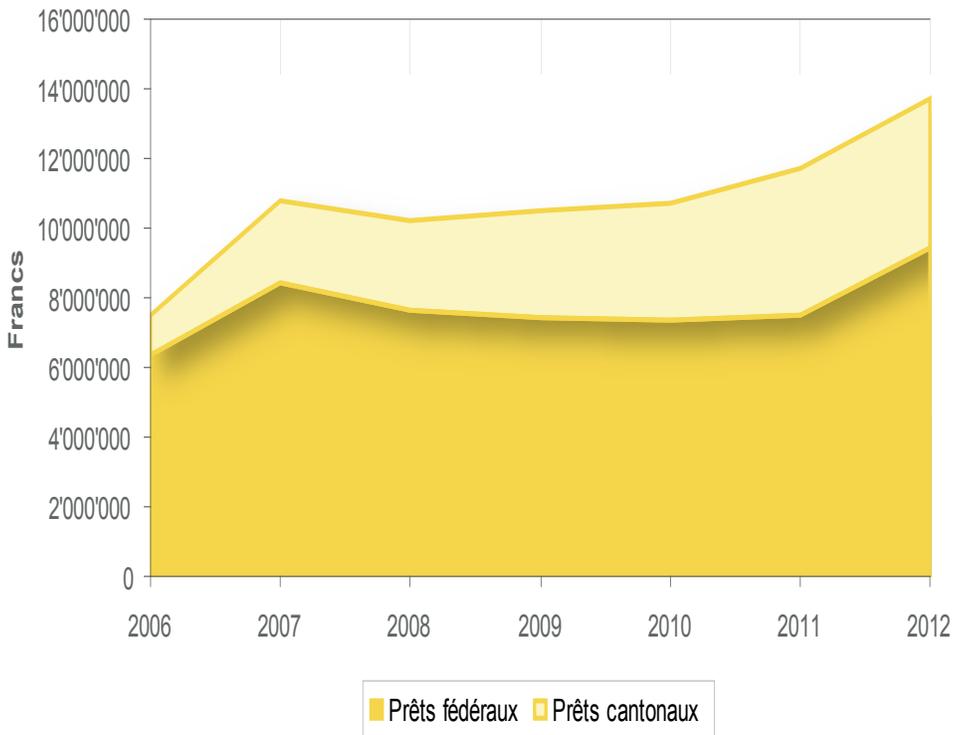


Améliorations structurelles

Crédits d'investissement

Durant l'année 2012, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a octroyé plus de 1,2 millions de francs de crédits d'investissement (prêts sans intérêts). Cette somme se compose de 574'588 francs d'aides cantonales (10 dossiers) et de 659'640 francs d'aides fédérales (6 dossiers).

Somme des crédits d'investissements en cours



Améliorations structurelles

Le graphique ci-dessus montre une augmentation des crédits d'investissement en cours qui s'élevaient au 31 décembre 2012 à 13,7 millions de francs. Ils se composent à 31% de fonds cantonaux et à 69% de fonds fédéraux. En 2012, la commission a notamment soutenu la réalisation de deux importants projets collectifs et novateurs : le hangar collectif de Dardagny et la station de biogaz du Mandement.



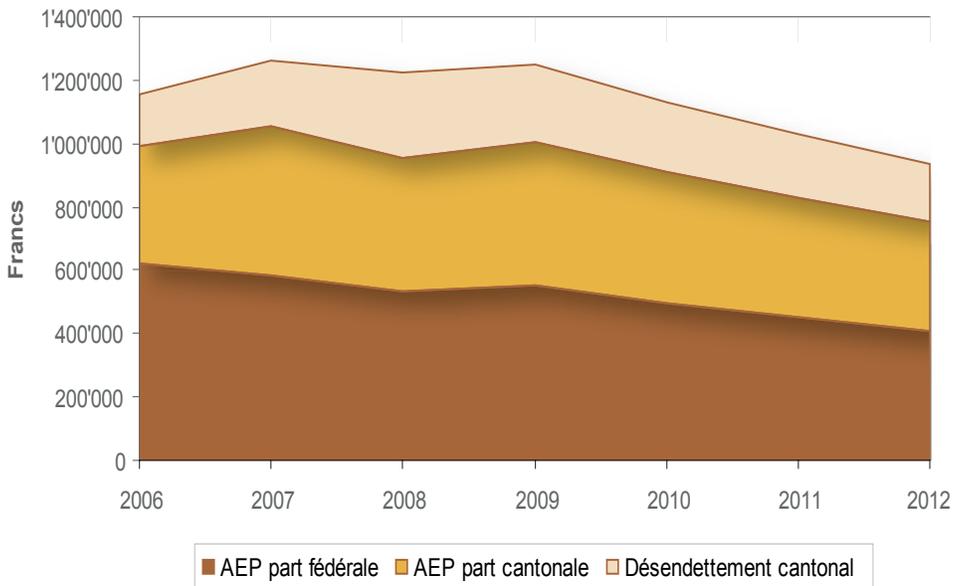
Biogaz Mandement et hangar collectif de Dardagny

Mesures sociales

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2012.

La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression, visible sur le graphique ci-dessous, de par les remboursements. Au 31 décembre 2012, le montant total des prêts est inférieur au million. Il est composé de 56% de fonds cantonaux et 44% de fonds fédéraux.

Somme des prêts AEP et désendettement en cours



Subventions à fonds perdu

En 2012, 536'300 francs de subventions cantonales ont été accordées par la commission et la DGA au titre de subventions d'amortissement de prêts, de constitution de garantie ou de subventions non assorties à un prêt.

La somme des subventions assorties à des prêts (principalement des subventions d'amortissement) versées en 2012 s'élèvent à plus de 300'000 francs.

Améliorations foncières

Projets d'intérêts collectifs

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, la DGA a subventionné en 2012, pour environ 150'000 francs, la réalisation de 10 projets sur le territoire des communes d'Anières, Bernex, Choulex, Gy, Jussy, Presinge, Vesoix et Veyrier.

Collecteurs secondaires, assainissements de détail

Des subventions pour environ 14'000 francs ont été versées en faveur de 4 projets individuels.

Autorisation de morceler

Dans le cadre des requêtes portant sur des morcellements de terrains agricoles, 69 tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, 1 décision avec demande de remboursement des subsides a été rendue par la DGA pour une demande située au sein de périmètre de remaniement parcellaire.

PDR Projet de développement régional

Depuis 2007 la Confédération soutien des projets de développement régional et de promotion de produits suisses et régionaux (PDR) dans lesquels l'agriculture est largement impliquée. Ces PDR doivent apporter des impulsions en faveur du développement régional à partir du potentiel de l'agriculture et les différentes mesures qui les composent doivent faire l'objet d'une mise en réseau (concept d'ensemble). Les objectifs économiques des PDR doivent d'autre part être combinés avec des objectifs par exemple dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le PDR Genève 2012-2018 a pour but :

1. de renforcer la filière maraîchère genevoise par la construction de serres peu gourmandes en énergie, la création d'une nouvelle centrale de commercialisation et l'installation de lignes de conditionnement spécifiques pour les produits bios;
2. de consolider la filière laitière genevoise par la mise en place d'une nouvelle ligne de conditionnement de lait frais UHT;
3. de soutenir la filière céréalière par la mise en place d'installations spécifiques pour les produits bios, les céréales spéciales ainsi que par la création d'une malterie;

Améliorations structurelles

4. de promouvoir l'ensemble des filières agricoles genevoises par la création d'une nouvelle plateforme de commercialisation pour les produits GRTA (Genève Région - Terre Avenir);
5. de prendre en compte de l'environnement à travers le soutien à la filière bio, l'amélioration de l'efficacité énergétique des serres maraîchères, la création d'une nouvelle chaufferie à bois et l'implantation d'espaces naturels dans les zones agricoles spéciales.

Le projet est porté par trois coopératives agricoles (Union Maraîchère de Genève, Cercle des Agriculteurs de Genève et environs, Laiteries Réunies de Genève), 8 maraîchers, la Fondation pour les zones agricoles spéciales et AgriGenève (organisme faitier de l'agriculture genevoise). Tous ces acteurs sont regroupés dans le cadre de l'Association pour le pilotage du projet de développement régional genevois (association PDRGE). Globalement, ils vont investir - soit à titre individuel soit collectivement - plus de 65 millions de francs durant ces 6 prochaines années.

Le PDR Genève 2012-2018 est soutenu financièrement par la Confédération à hauteur de 12 millions de francs et par le canton de Genève à hauteur de 10 millions de francs. A ce niveau, trois points importants sont à relever :

- le financement public se fait sous la forme de subventions (selon les mécanismes d'appui aux améliorations structurelles de l'agriculture);
- le financement public genevois provient du fonds de compensation agricole, fonds alimenté principalement par une taxe dédiée (la taxe sur la plus-value foncière en l'occurrence) et non pas par l'impôt;
- le financement public genevois a fait l'objet d'un projet de loi cantonal d'investissement (PL 10'850 «Investissements Agricoles Durable»), projet adopté par le Grand Conseil en février 2012.

Le processus de préparation du projet s'est terminé le 31 mai 2012 avec la signature - dans la salle de l'Alabama - d'une convention de mise en œuvre entre la Confédération, le canton et l'association PDRGE (association des porteurs du projet). La mise en œuvre du projet a démarré dans la foulée et fin 2012, le niveau de réalisation du PDR Genève 2012-2018 était de 16%, soit un niveau conforme aux prévisions.

Améliorations structurelles



Les signataires de la convention PDR devant la salle de l'Alabama le 31 mai 2012.



Aménagement du territoire

La DGA a été consultée et associée à l'élaboration de divers projets d'aménagement. Les prises de position s'inscrivent dans le but de préserver la zone agricole en tant qu'espace voué à une agriculture productive, de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans le cas de projets touchant des intérêts particuliers, notre démarche vise également à intégrer les intérêts des exploitants du secteur primaire.

Plan directeurs communaux

- Veyrier
- Plan-les-Ouates

Plans localisés de quartier

- Bardonnex
- Plan-les-Ouates

Modifications du régime des zones

- Céligny : Les Grands Hutins
- Bardonnex : Chemin des Forches / Route d'Annecy
- Versoix : Chemin Franconis
- Presinge : Presinge
- Veyrier : Les Grands Esserts
- Troinex : Chemin Lullin / Les Saussacs
- Puplinge : Les Broilliets
- Anières : Route de Chevrens - Chemin de Bezaley

Plan d'extraction Gravière

- Satigny : Lieu-dit «Au Champ du Puits» / Lieu-dit «Au Château des Bois»

Plan localisé agricole

- Bernex : Lieu-dit «La Léchaire»

Plan de site

- Satigny : Bourdigny-Dessous

Autorisations de construire

La DGA est consultée sur les dossiers ayant un impact sur l'agriculture.

En 2012, 89 demandes en autorisation de construire ont été préavisées.

Barrage de Conflan

Associé à un partenaire français, les SIG projettent de construire à l'horizon 2019 un nouveau barrage au fil de l'eau à Conflan (sud de Chancy). D'une puissance de 34 MW, cet ouvrage produira annuellement 141 GWh d'électricité. L'impact direct de ce projet sur l'agriculture genevoise est assez modeste compte tenu de la grandeur du projet. En effet, seulement 3 ha de surface agricole sont concernés. Par contre, il est possible que des compensations environnementales demandées aux SIG impactent, elles aussi, la zone agricole. La DGA suit donc le dossier de près pour contenir les exigences en la matière.

Grands Projets (anciennement PSD)

Les ambitions d'urbanisation exposées dans le plan directeur 2030 ont été revues à la baisse et l'attention est aujourd'hui portée sur certains projets stratégiques de développement (PSD) renommés depuis peu grand projet (GP).

Les grands projets prioritaires ayant une emprise sur la zone agricole sont :

- Bernex;
- Les Cherpines;
- Grand-Saconnex;
- Les Grands Esserts.

La DGA suit activement l'élaboration de ces projets afin d'en contenir l'emprise sur l'agriculture. Plus précisément, le travail de la DGA consiste à :

- limiter les emprises urbaines sur la zone agricole;
- éviter l'enclavement des parcelles;
- traiter les limites entre ville/campagne;
- anticiper les conflits d'usages dans l'espace rural;
- saisir les opportunités pour renforcer les liens ville-campagne.

Une «photo» de l'espace rural pour une coordination interservices transparente

Dans un territoire aussi exigu que celui du canton de Genève, la zone agricole devient de plus en plus multifonctionnelle. Cette tendance s'accélère et les contraintes liées à cette multifonctionnalité posent très clairement la question du devenir de l'activité agricole dans notre canton.

Dans le but de mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène et de gérer le plus efficacement possible les conflits d'intérêts, la DGA a invité les différents services de l'Etat à préciser les mesures qu'ils mettent en oeuvre dans l'espace rural afin d'établir, dans un premier temps, une «photo» et ensuite de coordonner les différentes politiques publiques impactant la zone agricole soit d'un point de vue quantitatif (pertes de SAU), soit d'un point de vue qualitatif (restrictions d'exploitation). Un document de travail est en cours d'élaboration.

Aménagement du territoire



Renaturation de l'Aire : un exemple d'emprise significative sur la zone agricole.

Taxe de compensation agricole

Les aménagements effectués pour le développement de l'agglomération genevoise portent des atteintes à la surface agricole. Dans le but de compenser ces atteintes, la loi sur la promotion de l'agriculture M 2 05 prescrit des mesures quantitatives, qualitatives et financières. Au regard du territoire restreint du canton, il est peu fréquent qu'une perte de surface agricole puisse être remplacée quantitativement et qualitativement. Par conséquent, la compensation est d'ordre financière dans la plus part des cas et se concrétise par la perception d'une taxe alimentant un fonds de compensation agricole.

a) Office de l'urbanisme

Cet office verse un forfait annuel de 700'000 francs dans le fonds de compensation agricole pour les terrains affectés à l'agriculture ayant fait l'objet d'une mesure d'aménagement.

En application de la LAT qui prévoit la perception d'une taxe d'aménagement sur la plus-value foncière, un nouveau système d'alimentation du fonds de compensation agricole va être mis en place dans un très proche avenir.

b) Office du génie civil

Les taxes versées par l'office du génie civil pour les 3 dernières années sont les suivantes :

2010	1850 m ²	14'800 francs
2011	6350 m ²	50'800 francs
2012	2871 m ²	22'968 francs

c) Service de la renaturation

Les taxes versées par le service de la renaturation des cours d'eau pour 2012 se sont élevées à environ 102'000 francs pour une surface près de 13'000m².

d) Projets d'intérêt collectif initiés par la Confédération, les communes et les SIG

Un examen systématique des autorisations de construire soumises à la taxe de compensation agricole a été exécuté par

la DGA à compter de l'entrée en vigueur de la loi sur la promotion de l'agriculture (2005) jusqu'à octobre 2012.

Il en ressort que seules 3 requêtes n'ont pas donné lieu au versement de la taxe de compensation agricole pour un montant de l'ordre de 22'000 francs.

Agriculture en milieu urbain

La question de l'alimentation devient une thématique importante dans la réflexion territoriale, notamment à l'échelle des agglomérations. L'activité agricole périurbaine est désormais une composante réelle dans les stratégies de développement de la ville durable. Cela se traduit notamment par un souci d'économie du sol, par un travail sur les limites «urbain-rural», par un développement des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement des filières de production et par la mise en place de circuits courts de distribution des produits locaux.

Mais les réflexions sur la production agricole franchissent également les limites en s'invitant dans l'espace intra-

urbain. Et si une activité agricole avait un sens au sein des grands parcs urbains nécessaires au développement des nouveaux quartiers ?

En collaboration avec la profession, la DGA a travaillé durant l'année 2012 sur l'opportunité de développer de nouvelles formes d'exploitation agricole. Un projet de «ferme urbaine» a été conceptualisé dans le cadre du Grand Projet de Bernex. Doté d'environ 3 ha de production et d'un point de vente, cette ferme pourrait permettre de valoriser une partie de la production des exploitants bernésiens.

Plus largement, il s'agira d'évaluer avec AgriGenève la pertinence d'un concept de «points relais agricoles» au sein de l'agglomération genevoise. En effet, ces fermes en milieu urbain pourraient être de véritables vitrines de l'agriculture genevoise, avec un rôle de commercialisation des produits régionaux mais aussi avec un rôle d'information et de sensibilisation des consommateurs genevois.



Vulgarisation et formation professionnelle

Terroirs viticoles «Guide pour l'implantation d'une vigne»

Lancé en 2004, résultat d'un excellent travail de l'Ecole d'Ingénieurs de Changins, le projet des terroirs viticoles de Genève a achevé en 2010 une phase importante d'acquisition de données. Genève a choisi d'offrir aux vigneronns un outil évolutif et facilement accessible. Tout en continuant d'enrichir la base de données, le volet de vulgarisation technique a commencé en collaboration avec l'Ecole d'Ingénieurs de Changins sous la forme d'un guide d'utilisation simple à l'intention des producteurs. Ce guide intitulé «**Guide pour l'implantation d'une vigne, vers une utilisation de l'étude des terroirs viticoles de Genève**» a été finalisé et imprimé en 2012. Il va être distribué à tous les exploitants viticoles du canton en 2013 ainsi qu'à tous les abonnés de la revue professionnelle Objectif.

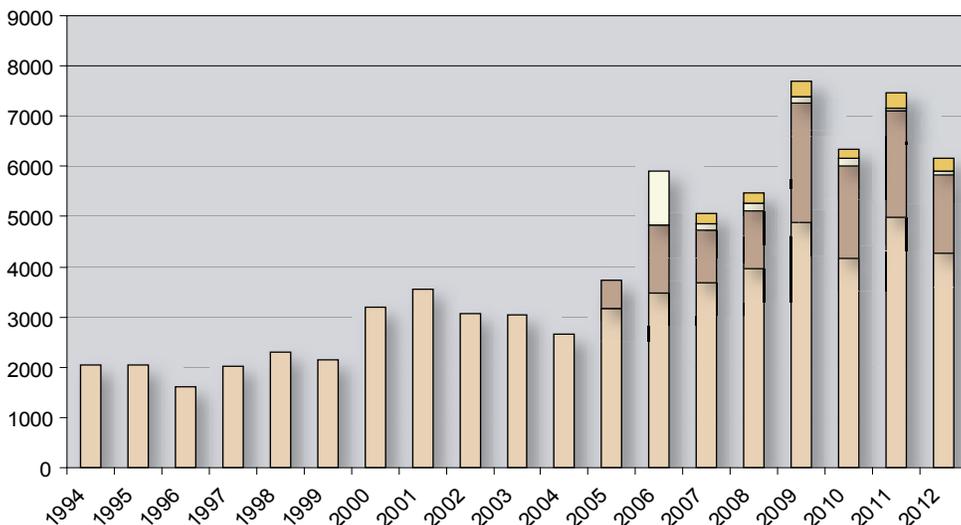
Ce guide donne les outils pour répondre aux quatre principales questions que l'on se pose avant d'implanter une vigne.



Activité du laboratoire d'analyses de vins

En 2012, 72 encavages ont fait appel à nos services pour un total de 6'154 échantillons de vins analysés et plus de 1'000 échantillons pour les différents suivis de maturation et essais en micro-vinification du SPDA. On note une baisse du nombre d'échantillons par rapport à 2011 due à des vinifications moins difficiles en 2012, qui ont par conséquent demandé moins de surveillance analytique. Le nombre de clients du laboratoire est resté stable. Jusqu'en 1999, le nombre moyen d'échantillons annuels étaient d'environ 2'100. L'acquisition d'un «Winescan» en 2004 a permis d'atteindre en moyenne environ 7'000 échantillons ces quatre dernières années. Cette augmentation illustre notamment les besoins des encaveurs genevois en matière de conseils oenologiques.

Nombre d'échantillons de vins analysés par année au laboratoire de la Station de viticulture et d'oenologie (situation au 31/12/2012)



Remarques

Exercice 2005: mise en fonction du Winescan

Exercice 2006: dépannage extraordinaire du canton de Vaud

■ Encaveurs GE ■ Partenaires GE □ Vins Suisses ■ Vins Etrangers

Mandats de prestations

A Genève, la vulgarisation agricole est en bonne partie assurée par des organisations privées (AgriGenève, BioGenève, Société genevoise d'apiculture, Union fruitière lémanique, Association des maraîchers du Genevois, Groupement technique horticole) qui reçoivent à cette fin un soutien financier de la part du canton. En 2012, 2 mandats de prestations portant sur ces activités de vulgarisation et de formation continue ont été renouvelés, respectivement avec AgriGenève et BioGenève.

Le mandat conclut avec AgriGenève, qui concerne les grandes cultures et la viticulture, inclut dorénavant explicitement des prestations en faveur de la production biologique (BIO).

Quant à BioGenève, outre son action en arboriculture, il lui a été confié un rôle de coordination entre les différents acteurs actifs en conseils techniques BIO auprès des producteurs genevois. Une première séance de coordination qui a rassemblé l'ensemble des partenaires concernés par la recherche, la formation et la vulgarisation s'est déroulée en décembre 2012 dans les locaux de la filière Agronomie de l'hepia.

Expérimentation et conseil technique en BIO

Actuellement, on peut estimer à près de 5% la part de la surface agricole utile (SAU) dévolue à la production BIO sur notre territoire.

Ce mode de production BIO suscite un intérêt grandissant de la part des producteurs et jouit d'une bonne image auprès de la population. Il exige cependant des agriculteurs une maîtrise technique particulièrement élevée. C'est pourquoi un soutien ciblé pour la formation et le conseil dans ce secteur a été attribué. Globalement, sur l'ensemble des mandats de prestations négociés ces 2 dernières années avec les organisations professionnelles pour la vulgarisation agricole, 15% du financement octroyé devrait être spécifiquement consacré à la production BIO.

Filières	SAU totale (ha)	SAU en BIO (ha)	% BIO
Grandes cultures	5'305	155	2,9
Herbages	2'169	170	7,8
Viticulture	1'090	33	3,0
Cultures maraîchères	170	33	19,3
Arboriculture	83	3	3,2
Autres (SCE,...)	300	28	9,4
Total	9'116 ha	421 ha	4,6 %

Surface agricole utile (SAU) dévolue aux différentes filières de production sur le canton de Genève, et part de la production BIO (DGA, 2012).



Agro-Environnement

Agriculture biologique

Reconversion

Durant les 2 années de passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations agricoles peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période les coûts de production sont plus importants alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut pas être valorisée comme bio.

En 2012, 3 exploitations étaient en cours de reconversion à l'agriculture biologique, les subventions versées se sont élevées à 25'688 francs.

Par ailleurs, il faut signaler que depuis 2011 il est désormais possible, pour une exploitation déjà reconvertie à la culture biologique, d'obtenir une aide financière pour la reconversion en agriculture biologique de nouvelles surfaces jusqu'ici cultivées de manière traditionnelle (agrandissement de l'exploitation suite à un achat ou location de nouvelles surfaces). Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour pouvoir prétendre à une telle aide, l'exploitation doit notamment représenter au minimum 0.25 unités de main-d'œuvre standard (UMOS) et l'ensemble des nouvelles parcelles reconverties au bio doit représenter minimum 0.1 UMOS.

Remblayages en zone agricole

Groupe de travail «sites de stockage de déblais»

La DGA a participé, tout au long de l'année 2012, au comité de pilotage (COPIL) «sites de stockage de déblais».

Ce COPIL a poursuivi et terminé l'examen des sites potentiels, puis a défini les priorités des différents sites retenus. Le GESDEC s'est attelé à l'élaboration du plan directeur des sites de stockages, d'un document synthétisant les objectifs généraux à prendre en compte dans les dossiers ainsi qu'à la rédaction de fiches d'accompagnement pour chaque site retenu. Les directions générales représentées dans ce COPIL travaillent avec le GESDEC sur ces objets en relayant les conditions liées à leur thématique.

Renaturation des cours d'eau

La DGA a participé en 2012 à plusieurs séances de travail concernant des projets de renaturation de l'Aire, de la Seymaz (3^{ème} étape) ainsi que pour des cours d'eaux de plus petite envergure dont notamment la renaturation du Marquet (2^{ème} étape), du Nant de Couchefatte et du Nant de la Braille.

Les travaux de la 3^{ème} étape de la Seymaz ont touché à leurs fins et

ont été inaugurés dans le courant de l'année. S'agissant de la 3^{ème} étape de la renaturation de l'Aire, les travaux, de grande ampleur, ont débuté dans la deuxième partie de l'année 2012.

Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE)

Dans le but de coordonner les différentes mesures à prévoir pour assurer la qualité des eaux et des cours d'eau ainsi que la protection contre les crues, la DGEau a mis en place un concept de schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) pour le canton de Genève. Ce schéma est élaboré par secteur géographique (6 secteurs : Lac rive gauche, Aire Drize, Champagne La Laire, Arve Rhône Nant d'Avril, Allondon Mandement et Lac rive droite) en coordination avec tous les services de l'Etat ainsi qu'avec AgriGenève.

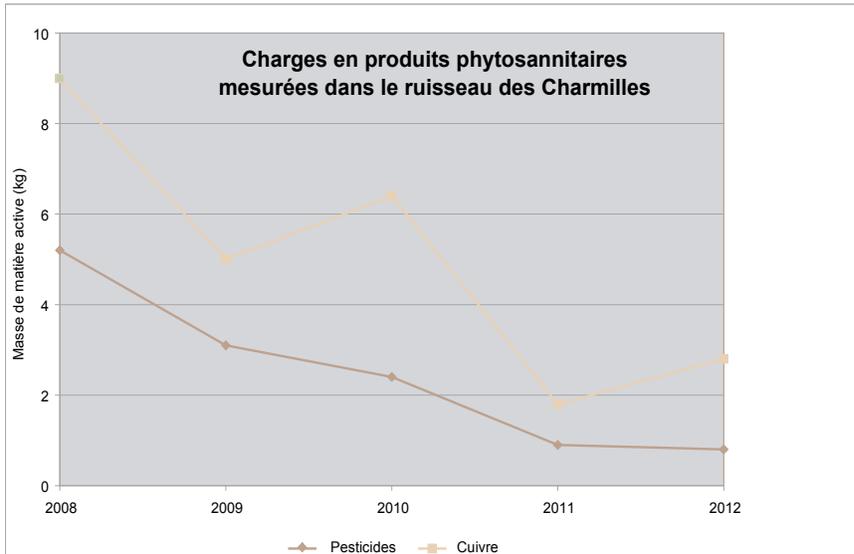
Pour l'agriculture, l'impact de ces schémas sectoriels est faible, compte tenu des contraintes fédérales déjà existantes. Néanmoins, la récente modification de la loi sur les eaux - qui instaure la notion «d'espace réservé au cours d'eau» - va nécessiter une révision des SPAGE déjà en force.

Qualité des eaux / Projet pilote 62a Nant des Charmilles

Les viticulteurs qui se sont engagés dans le projet pilote visant à préserver et améliorer les eaux du Nant des Charmilles à Dardagny ont réalisé, depuis 2008, diverses mesures. L'une d'entre-elles a consisté en la construction d'une station de lavage et remplissage des pulvérisateurs équipée d'un «bio épurateur», ce qui a été fait en 2012.

D'autres mesures, telles que des enherbements de l'interligne ou de l'arrachage de ceps de vigne situés trop près de grilles d'évacuation des eaux, ont été soutenues en 2012 par la Confédération et le canton de Genève à hauteur de 12'030 francs. De plus, 9'714 francs ont été versés par le canton pour encourager la lutte par confusion sexuelle dans le périmètre de ce projet pilote.

Depuis la mise en œuvre du projet, la qualité des eaux du Nant des Charmilles s'améliore d'année en année. En 2012 par exemple les concentrations de résidus de produits phytosanitaires ont été 5 fois moins importantes qu'en 2008 (année de référence). Ces observations sont d'autant plus encourageantes que la pluviométrie et le ruissellement en 2012 ont été beaucoup plus importants qu'en 2011.



Bioépurateur de Dardagny

La Confédération et l'Etat de Genève ont soutenu financièrement la construction d'une station de traitement des résidus de produits phytosanitaires utilisés par la viticulture. Cette station va permettre de gérer en toute sécurité les opérations de lavage/remplissage des pulvérisateurs viticoles, puis de traiter biologiquement les eaux de lavage chargées en résidus de produits phytosanitaires.

Le système de traitement biologique est constitué d'un bac étanche de 120 m³ rempli de substrat organique. D'une profondeur d'environ 1m et couvert pour éviter des apports d'eau de pluie.

Ce bioépurateur permet la dégradation des résidus de produits phytosanitaires par les micro-organismes naturellement présents dans le sol, fonctionne en circuit fermé et ne rejette aucune eau polluée dans l'environnement. Les eaux de lavage sont pompées plusieurs fois par jour à partir d'une cuve tampon où un système d'aspersion les répartit sur le substrat organique. Un programmeur électronique régule les volumes à diffuser et un système de drainage disposé au fond du bac ramène les excès d'effluents vers la cuve tampon.

Le bioépurateur de Dardagny a été réalisé dans le cadre du projet «62a» d'assainissement des eaux du Nant des

Charmilles. En tant que projet pilote (il n'existe qu'un seul système comparable en Suisse, qui est situé dans le bassin versant du Boiron de Morges), il a bénéficié d'un financement essentiellement public. Ainsi les 800'000 francs investis dans ce projet ont été assurés à 80% par la Confédération (à travers IOFAG et à 20% par le canton de Genève (à travers la DGA). La part du canton de Genève a été prévue dans le cadre du projet de loi cantonal d'investissement (PL 10'850 «Investissements Agricoles Durables»), adopté par le Grand Conseil en février 2012.

A noter que cette nouvelle installation s'insère dans le périmètre d'un nouveau hangar agricole collectif particulièrement innovant en termes de développement durable.

En effet, il regroupe les besoins d'une dizaine de viticulteurs, et évite ainsi le mitage du territoire par une multitude de projets individuels et sa toiture est recouverte de 1'250 m² de panneaux photovoltaïques (un investissement de la commune de Dardagny). Idéalement situé, le bioépurateur sera ouvert à tous les viticulteurs de Dardagny.



Préservation des ressources naturelles

La loi sur promotion de l'agriculture (M 2 05) et son règlement d'application (M 2 05.01) prévoient que les projets agricoles visant à préserver particulièrement les ressources naturelles peuvent être soutenus par le canton. Dans ce cadre, des aides financières ont été octroyées à des agriculteurs pour l'utilisation d'incorporateurs et de pendillards pour incorporer les lisiers. Ces modes d'épandage permettent de réduire les pertes d'ammoniac dans l'air et augmente l'efficacité de cette ressource. Les primes versées en 2012 se sont élevées à environ 4'000 francs et concernaient 3 exploitants.

Biomasse Energie

En 2011, le Conseil d'Etat a demandé à son administration d'étudier le potentiel de valorisation de la biomasse de la région genevoise. Un groupe de travail, comprenant un collaborateur de la DGA, a été formé et un rapport produit à la fin 2012.

Sur la base des conclusions de ce document, le Conseil d'Etat a demandé à son administration d'assurer des conditions cadres favorables à la réalisation de projets privés de centrales chaleur-force. Cette décision concerne aussi bien des projets de méthanisation que des projets de bois-énergie.

Agriculture de conservation

En application de la loi sur la promotion et de son règlement d'application, la DGA a octroyé, depuis 2011, des aides financières visant à soutenir des essais liés à l'agriculture de conservation, afin d'encourager des modes de production particulièrement respectueux de l'environnement et de protéger les sols. Le montant destiné à ces aides, en 2012, s'est élevé à 19'656 francs.

Les agriculteurs qui ont effectué ces essais se sont notamment engagés à :

- cultiver l'ensemble de leur domaine en semis sous couverts, ne pas bouleverser leurs sols par le labour;
- utiliser obligatoirement des couverts végétaux (constitués de mélanges d'espèces entre deux cultures principales);
- maintenir des couverts végétaux en place jusqu'au semis des cultures; ne pas utiliser de Glyphosate pour la destruction des couverts végétaux;
- collaborer étroitement avec AgriGenève qui pilote ces essais.

Gravières

Durant l'année 2012, la DGA a été consultée à plusieurs reprises pour préavis sur des requêtes en autorisation d'exploiter et des requêtes pour plan d'extraction.

La DGA vérifie notamment dans les dossiers que les conditions d'exploitation respectent les sols, que l'impact sur la zone agricole après l'extraction des graviers soit limité et que les sols soient correctement remis en état à l'issue du chantier et que ces derniers soient à nouveau aptes à accueillir, après une période de report (3 ans de prairies), des grandes cultures.

Alimentation énergétique des zones agricoles spéciales (ZAS)

Lors de l'élaboration du projet de développement régional (PDR), une attention particulière avait été donnée à la question de l'énergie, composante importante de la production maraîchère. Plusieurs études ont été menées dans les deux grandes zones agricoles spéciales (ZAS) du canton afin d'une part, d'identifier et de quantifier les besoins des maraîchers et d'autre part, d'évaluer les possibilités de ressource en énergie renouvelable. L'option d'une chaudière bois dans le secteur de Veyrier/Troinex s'est concrétisée fin 2012, projet soutenu par la Confédération et le canton via le PDR.

Toutefois, pour diverses raisons, la réflexion d'un approvisionnement énergétique durable de la ZAS «Plaine de l'Aire/Prés de Genève» n'a pas pu se poursuivre dans le cadre du PDR. Un groupe de travail piloté par le SCANE et composé de maraîchers, des SIG et de la DGA poursuit actuellement les investigations. Si l'option de l'extension du réseau de chaleur CADIOM reste intéressante, la possibilité de coupler cet approvisionnement énergétique avec des centrales gaz à cogénération apparaît comme une solution intéressante, notamment avec l'utilisation du CO₂ pour la production maraîchère.



Protection des végétaux

Organismes réglementés

Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)



Plante d'ambroisie en début de floraison (juillet)

En 2012, 16 nouveaux foyers d'ambroisie ont été repérés en parcelles agricoles, ce qui porte à 80 le nombre de champs cultivés contaminés répertoriés sur le canton de Genève. Tous ces foyers sont aujourd'hui cartographiés, et la carte est maintenant accessible sur le site internet de la DGA (<http://etat.geneve.ch/geoportail/GeoVIT/>).

Sur tous ces foyers, une stratégie d'assainissement est appliquée; elle consiste à assurer la destruction des plantes présentes avant la formation de nouvelles semences, soit avant la fin du mois d'août.

Protection des végétaux

Globalement, le taux d'infestation des parcelles genevoises semble s'être stabilisé depuis la découverte des premiers foyers importants au tournant des années 2000. Sur la base des échantillonnages effectués sur les parcelles cultivées en tournesol - culture dans laquelle l'ambrosie se développe systématiquement et est aisément repérable - on peut estimer à environ 6% la proportion des parcelles de terre ouverte contaminée. Ceci signifierait qu'entre 150 et 200 parcelles sont actuellement concernées sur notre canton.

A noter que la concertation entre les différents services cantonaux concernés par l'ambrosie a été optimisée cette année: la répartition «géographique» des responsabilités respectives a notamment été organisée et appliquée, sous la coordination de l'Observatoire genevois des plantes exotiques envahissantes (OGPE).

Années	Nombre de parcelles observées	Nombre de parcelles	% de parcelles
		avec foyers	contaminées
2002	60	5	8,3
2003	111	3	2,7
2011	68	6	8,8
2012	74	4	5,4
<i>Total/moyenne</i>	<i>303</i>	<i>18</i>	<i>5,9</i>

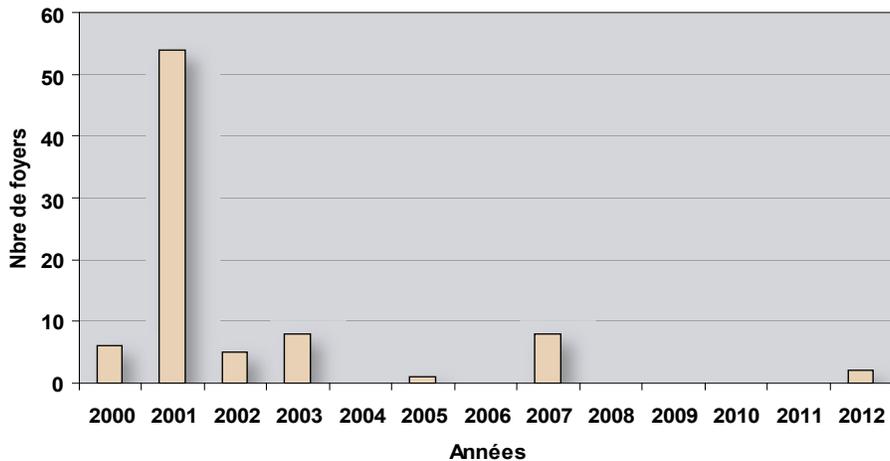
Nombre de parcelles de tournesol observées (aléatoirement) entre 2002 et 2012, et proportion de parcelles contaminées par l'ambrosie.

Feu bactérien (*Erwinia amylovora*)



Symptôme de feu bactérien sur pommier (photo: E. Holliger)

En 2012, après 4 ans d'absence, 2 nouveaux foyers de feu bactérien ont été répertoriés sur notre canton sur les communes de Thônex et de Vernier.



Historique des foyers de feu bactérien répertoriés sur le canton de Genève

Pour mémoire, au total, ce sont à ce jour plus de 500 arbres atteints qui ont été arrachés, en grande majorité des *Cotoneaster salicifolius*, sur les 13 communes suivantes : Bernex, Chêne-Bougeries, Collonge-Bellerive, Céligny, Cologny, Genève, Grand-Saconnex, Meinier, Meyrin, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier.

Même si la grande majorité des tests effectués par notre laboratoire sur des échantillons suspects (une trentaine en 2012) sont heureusement négatifs, les 2 foyers repérés cette année confirment que la maladie est toujours présente sur notre territoire; et que la vigilance assurée par les professionnels et les communes est donc pleinement justifiée. Rappelons que le plan d'action cantonal contre le feu bactérien inclut, outre bien sûr la destruction systématique des foyers confirmés, l'arrachage préventif des Cotonéasters sensibles dans un rayon de 3 km autour des vergers en production.

Capricorne asiatique (*Anaplophora glabripennis*)

En 2011, un nouvel organisme de quarantaine a été détecté en Suisse : le capricorne asiatique (*A. glabripennis*). Ce coléoptère s'attaque à une série de feuillus (érables, peupliers, marronniers, platanes, pommiers,...) et peut les tuer en quelques années.

La détection d'un foyer requiert la destruction des arbres atteints, ainsi que de l'ensemble des essences sensibles présentes dans le voisinage. En 2012, les premiers insectes suspects nous ont été adressés. Heureusement, à ce jour, la présence de ce ravageur n'a pas encore été confirmée sur le canton. Un plan de surveillance systématique du territoire cantonal est néanmoins en phase d'élaboration.



Capricorne asiatique (Anaplophora glabripennis)

Organismes émergents

Drosophile du cerisier (*Drosophilla suzukii*)



Mâle adulte (photo: Istituto Agrario di San Michele all'Adige)

Cette mouche d'origine asiatique a été repérée en Suisse, notamment dans le canton de Genève, à partir de l'été 2011. Elle s'attaque à de nombreux fruits (cerises, prunes, pêches,...), et notamment aux baies (fraises, framboises, mûres, ...), cultures sur lesquelles elle va pondre ses œufs, puis provoquer de sévères dégâts lors du développement de ses larves.

Comme c'est la règle avec des organismes émergents susceptibles de provoquer d'importantes pertes économiques, un réseau de surveillance national a été installé en 2012. Dans le cadre de ces programmes, le canton de Genève, zone frontalière abritant de plus un aéroport international, joue généralement un rôle particulièrement important. Cette année, ce sont ainsi une vingtaine de pièges qui ont été installés et suivis sur une base hebdomadaire sur l'ensemble du territoire cantonal, à proximité de cultures sensibles. 5 d'entre eux ont permis de localiser le ravageur, dès le mois juillet, et d'informer les producteurs pour une mise en œuvre rapide de la stratégie de lutte.

Pyrale du maïs (*Ostrinia nubilalis*) - race bi-voltine

Cet important ravageur du maïs est un des seuls, en grandes cultures, contre lequel les producteurs disposent d'une méthode de lutte biologique; en l'occurrence un organisme auxiliaire (des trichogrammes) relâché dans la culture à un stade spécifique de développement du ravageur.

Cette méthode de lutte semble malheureusement perdre progressivement de son efficacité, et des cantons en sont venus à autoriser, dans certaines situations, des traitements insecticides de substitution. L'émergence d'une race bi-voltine du ravageur (caractérisée par 2 vols annuels, au lieu d'un normalement), dont la présence a notamment été confirmée ces dernières années dans des régions vaudoises limitrophes, pourrait expliquer une perte d'efficacité de la lutte biologique.

Afin de documenter la situation sur le canton de Genève, et de vérifier l'opportunité d'accorder, le cas échéant, des autorisations spéciales de traitements, une surveillance de la présence de la race bi-voltine a été réalisée cette année. Parallèlement, un essai complet (blocs randomisés à 3 répétitions) de comparaison d'efficacité des différentes méthodes de lutte à disposition des agriculteurs a été effectué sur la parcelle d'un producteur.

Aucun individu de la race bi-voltine n'a été observé en 2012. Par ailleurs, l'essai a montré une bonne efficacité des traitements insecticides, légèrement supérieure à celle de la lutte biologique. Cependant, la très faible pression du ravageur cette saison (seulement 2 % d'attaques dans les témoins non traités) ne permet pas de tirer de conclusions significatives. La surveillance de la race bi-voltine et des essais d'efficacité seront réitérés en 2013.

Optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires

Traitements insecticides d'automne du colza

A l'automne 2011, des échantillons de colza avaient été prélevés aléatoirement dans une quinzaine de parcelles genevoises; des résidus d'insecticides avaient été détectés dans la totalité de ces échantillons. Formellement, les concentrations légales admissibles n'ont jamais été dépassées, mais la justification des traitements, qui normalement doivent se réaliser sur la base du taux effectif d'attaques par les ravageurs, pouvait légitimement être questionnée.

En 2012, une campagne d'information, visant à rappeler aux producteurs et aux firmes phytosanitaires la nécessité de bien tenir compte des seuils d'intervention, a été effectuée. Aucun résidu d'insecticides n'a été détecté dans les échantillons récoltés à l'automne 2012.

Mise en place de la lutte par confusion sexuelle contre les vers de la grappe

Dans le cadre d'un programme d'amélioration de la qualité des eaux du Nant des Charmilles, à Dardagny, le canton a soutenu l'application, par les viticulteurs, de la lutte par confusion sexuelle contre les vers de la grappe, en lieu et place de l'application d'insecticides. Une trentaine d'hectares du bassin versant en ont bénéficié cette année et les premiers résultats d'analyses disponibles pour 2012 confirment une baisse significative de la présence des insecticides concernés dans les eaux du ruisseau.



Viticulture

Reconversion du vignoble

Mesures urgentes viticoles cantonales

En 2012, les reconversions de vignes, en vertu de la loi sur les mesures d'urgences en faveur de l'agriculture et de son règlement d'application, se sont poursuivies. Les parcelles plantées durant l'année, dont l'arrachage avait eu lieu en 2002, 2003 ou 2004, représentent une surface totale de 52 ares. Les subventions octroyées à leur égard ont été distribuées à 2 bénéficiaires et se sont élevées à 15'080 francs.

Les surfaces reconverties dans le cadre de cette mesure ont été replantées en Gamay (36 ares) et en Cabernet franc (16 ares).

D'ici fin 2014, date de l'extinction de la mesure, 16 exploitants peuvent encore bénéficier de ces subventions. Une somme de 224'729 francs 55 est réservée pour la plantation de 28 parchets d'une surface totale de 852.77 ares.

Contrôle de la vendange

La DGA a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales.

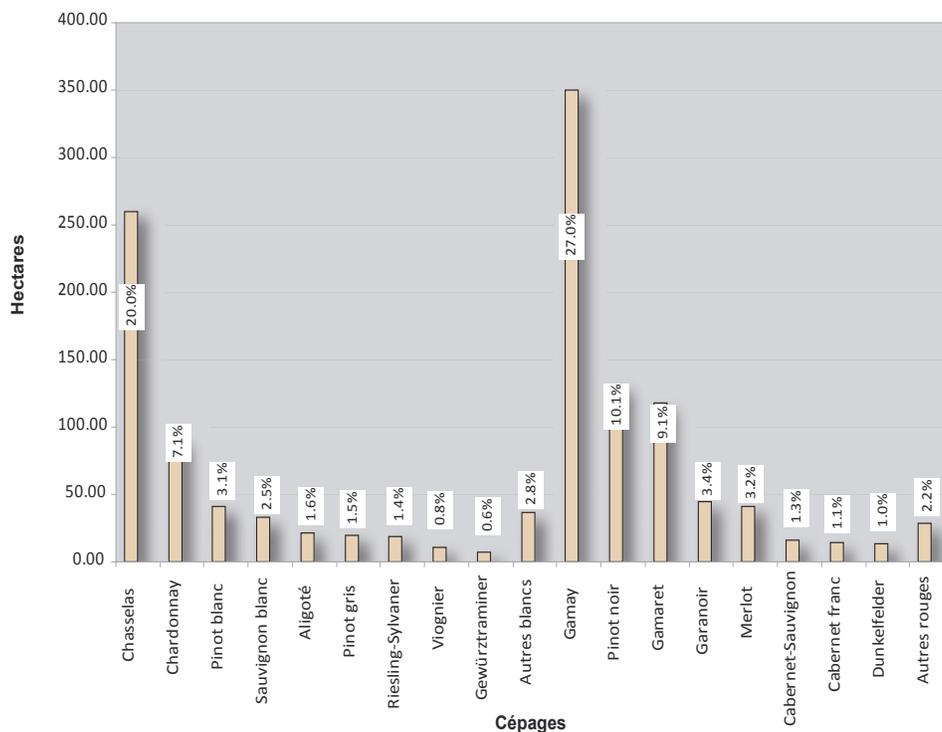
Dans le but de vérifier la limite de production et la qualité de la vendange, des données sur l'encépagement et l'encavement 2012 ont été recueillies.

Encépagement du vignoble genevois

Surface globale stable

La surface de vignes du canton est stable, on constate cette année une faible diminution de 2,6 ha (-0.2%) alors que l'an dernier on enregistrerait une augmentation de 1,2 ha (0.1%).

Encépagement (sans la France voisine) : 1298 ha



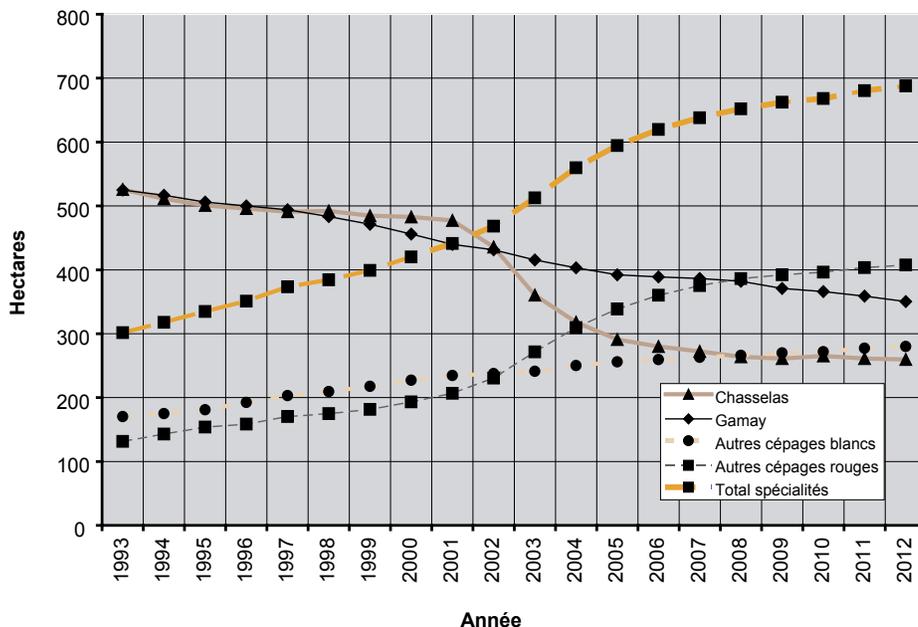
Légère diminution des cépages rouges (758 ha / 58.4%)

La surface des cépages rouges a diminué de 4,2 ha (-0.6%). Elle s'explique notamment par la forte régression du Gamay (-8,4 ha / -2.3%) et la faible baisse du Pinot noir et du Dunkelfelder (-0,6 ha / -2.3%) alors que dans le même temps, toutes les autres spécialités rouges sont en légères augmentations (4,8 ha / 1.8%).

Faible augmentation des cépages blancs (540 ha / 11.6%)

Malgré une diminution du Chasselas (-1,3 ha / -0.5%), du Pinot blanc, du Sauvignon blanc, du Pinot gris, du Riesling-Sylvaner et du Gewürztraminer (-0,8 ha / -0.7%), l'augmentation du Chardonnay (2,7 ha / 3%), des Aligoté, Viognier et des autres spécialités blanches (1,1 ha / 1.6%) laisse apparaître une progression des cépages blancs (1,7 ha / 0,3%).

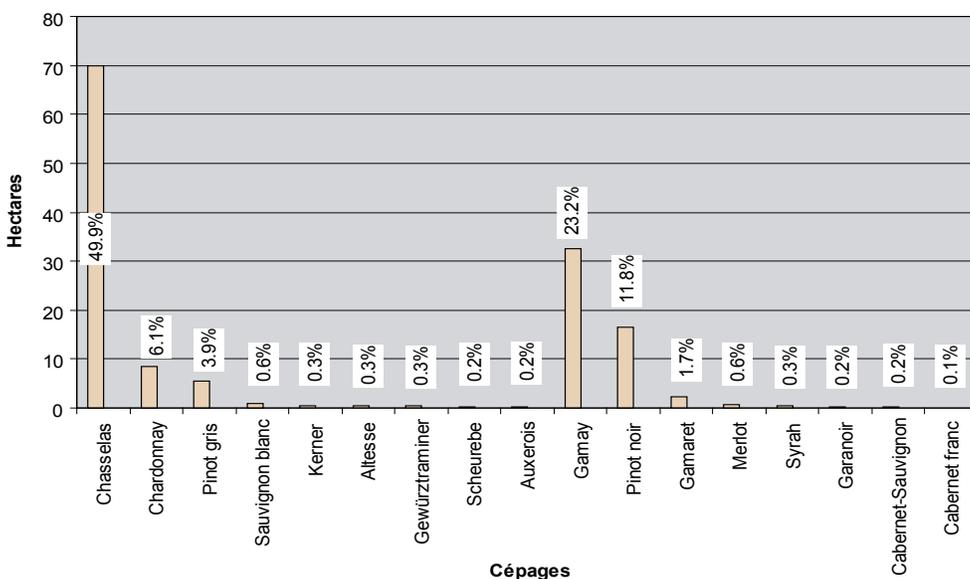
Evolution de l'encépagement de 1993 à 2012



Situation de la situation viticole en France voisine (139.9 ha)

Contrairement à ce qui se passe sur le territoire Suisse, on enregistre une diminution des cépages blancs, particulièrement du Chasselas (-0,7 ha / -1%), et une augmentation des cépages rouges, notamment du Gamay (1,1 ha / 3.6%). Par couleur, la proportion est également inversée, on relève 62% de cépage blanc et 38% de rouge.

Encépagement en France voisine (139.92 ha)



Encavage de la vendange genevoise

Une récolte dans la moyenne

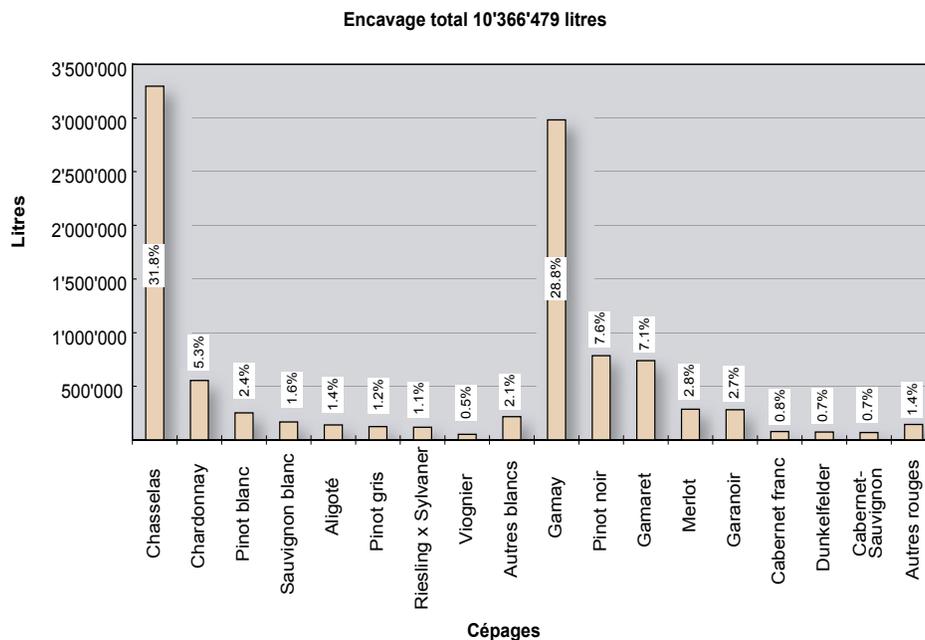
Avec une production totale de 10'366'479 litres, le volume encavé est inférieur de 1'142'910 litres (-9.9%) à l'an dernier. La vendange 2012 est la deuxième, en terme de quantité, de ces 10 dernières années, elle est supérieure à la moyenne décennale de 620'839 litres.

Le volume de la classe 1 (AOC) a diminué de 195'435 litres (-2.6%) alors que dans le même temps celui de la classe 2 (VDP), régresse fortement de 952'285 litres (-24.3%). Pour mémoire, cette dernière catégorie a connu l'an dernier une augmentation d'environ 1'100'000 litres.

Par rapport à 2011, la production de presque tous les cépages diminue à l'exception du Merlot (22'692 litres / 8.6%) et des autres spécialités rouges dont l'augmentation est marginale (5'925 litres / 4.3%).

La proportion rouge/blanc

La proportion par couleur de l'encavage varie légèrement, elle représente aujourd'hui 47.5% pour le blanc et 52.5% pour le rouge. Cette variation s'explique notamment par une baisse de la récolte de 8.3% (-445'647 litres) pour le blanc et de 11.4% (-697'263 litres) pour le rouge.

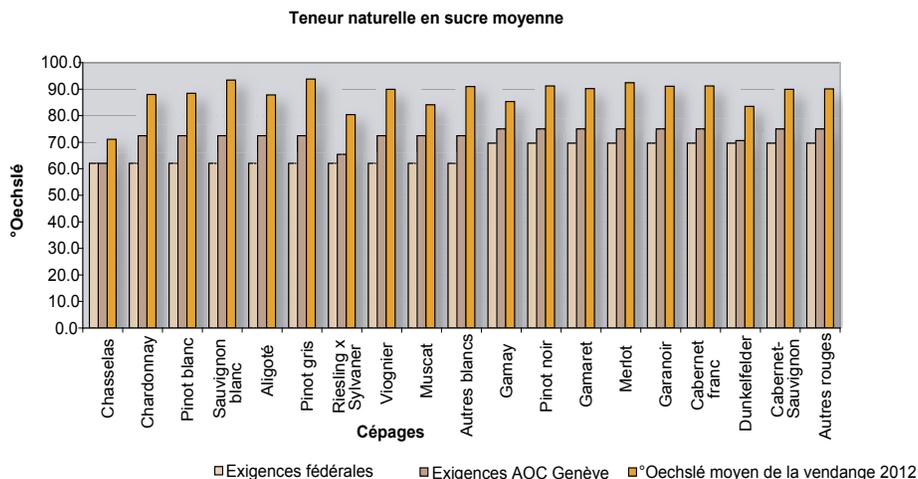


Légère baisse des rendements

La production à l'unité de surface est de 0,72 lt/m², soit une diminution de 0.08 lt/m² par rapport à l'année dernière. On enregistre cette année une augmentation exclusivement pour le Merlot (0,03 lt/m²). Parmi tous les autres cépages qui régressent, les plus grandes différences ont été enregistrées pour le Riesling-Sylvaner (-0,17 lt/m²), le Gamay (-0,14 lt/m²), le Chardonnay (-0,11 lt/m²) et le Dunkelfelder (-0,10 lt/m²).

En termes de qualité

Les sondages sont comparables à ceux de 2007. Pour tous les cépages, la teneur naturelle en sucre dépasse significativement les exigences fédérales. A titre d'exemple, le Gamay les dépasse de 16° et le Chasselas de 9°Oechsli.



En conclusion, la vendange se caractérise par une production de qualité indéniable. Il s'agit sans aucun doute d'un millésime prometteur.

Vous trouverez le rapport sur le contrôle de la vendange 2012 sur le site :

www.ge.ch/agriculture

Vignoble de l'Etat

Vendanges 2012

Le millésime 2012 est à nouveau d'excellente qualité. Le domaine a produit 23'000 litres de vin, soit 0,39l/m². La faiblesse des rendements s'explique toujours par un nombre important de jeunes vignes, ceci dû aux nombreuses reconstitutions effectuées ces 4 dernières années, ainsi que par la période froide et humide au moment de la fleur qui a provoqué passablement de coulure dans les Gamay et les Chardonnay. La suite de la saison a été difficile à gérer, avec une très forte pression fongique, tout particulièrement de l'oïdium; malgré tout l'état sanitaire au moment des vendanges a été tout particulièrement bon. Les vendanges ont débuté le mardi 18 septembre pour le vin de base servant à élaborer le mousseux du domaine. Elles se sont poursuivies dès le mardi 25 septembre pour se terminer le jeudi 4 octobre, exception faite du Gamaret, de l'IRAC 2091 et du VB Cal 1-10 qui ont «patienté» jusqu'au jeudi 11 octobre. Pour la première fois, le vignoble de l'Etat élève une barrique du prometteur IRAC 2091.

Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent, le Gamay de la Grande vigne continue sa reconversion au profit de clones plus «modernes». 1'200 m² de Chasselas ont été arrachés, au profit de Pinot blanc.

Essais enherbement

Les essais d'enherbement se poursuivent. A nouveau, les 2 plantations de l'année ont été enherbées courant septembre avec divers mélanges (anciens et nouveaux) disponibles sur le marché, afin d'observer sur une même situation les qualités et défauts de ces différentes préparations.

Un nouveau venu dans la gamme des vins du Domaine

Depuis 2012 le domaine propose un vin mousseux le «Blanc Noir». Il s'agit d'un blanc de Pinot noir élevé en «Méthode traditionnelle» avec prise de mousse en bouteille.



La vigne des Nations

Depuis la célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du domaine de la République et canton de Genève. C'est grâce aux legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis une quarantaine d'années. Le domaine de six hectares de la République et canton de Genève joue un rôle particulier dans la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection des variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrée respectueuses de l'environnement.

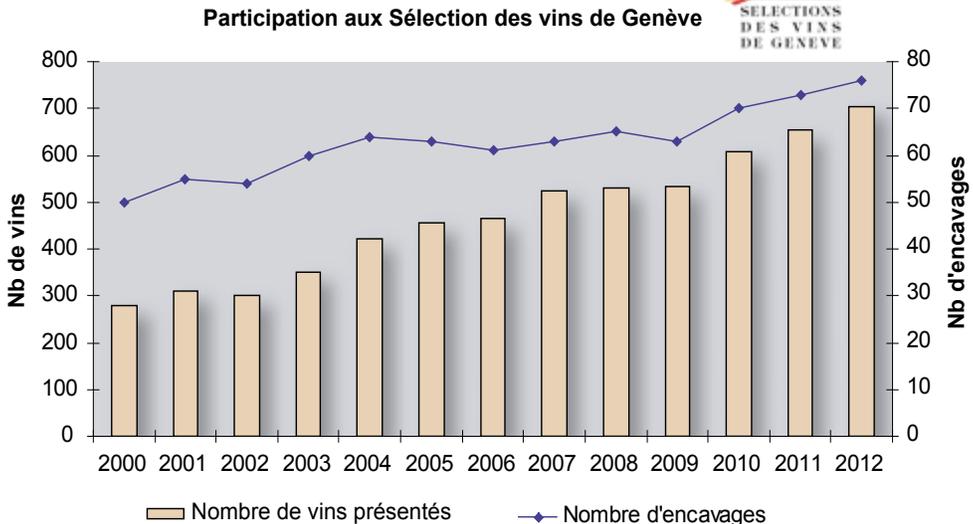
Le mardi 26 juin 2012, Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), a dédié symboliquement le millésime 2011 de la « Vigne des Nations », au 10^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Suisse au Nations Unies. La manifestation s'est déroulée, en présence de M. Kassym-Jomart Tokayev, directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, et de M. Dante Martinelli, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Promotion des vins

Les Sélections des vins de Genève (SVG) 2012

En 2012, 706 échantillons de 76 encavages ont été présentés. Il s'agit d'une nouvelle fois d'un record de participation qui réjouit les organisateurs. Depuis 2000, année de la première édition, le nombre de vins présentés a augmenté de 250%, ce qui démontre l'intérêt que porte les encaveurs genevois à ce concours. Suite aux profondes modifications de 2011 qui consistent notamment à présenter les vins dans un ordre différent pour chaque dégustateur, le comité des SVG a décidé de passer à l'informatisation des dégustations. Les dégustateurs doivent désormais remplir la fiche OIV directement sur un ordinateur. Cette informatisation permet d'éliminer les erreurs de calcul des notes et d'offrir un rendu plus détaillé aux encaveurs.

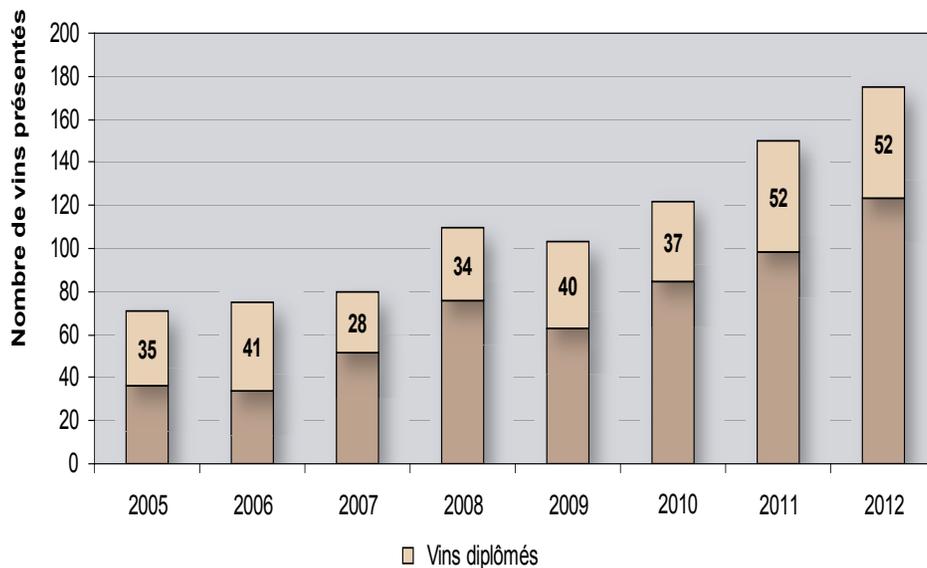
La note minimale pour une médaille d'or a été de 88,5 points. A noter que le nombre de médailles d'or est limité à 10% et que seules 72 médailles d'or ont été remises. Le service de la production et du développement agricoles se charge de l'organisation technique et l'OPAGE de la valorisation des résultats.



Le Grand prix des vins Suisse

En 2012, près du tiers des vins genevois présentés a obtenu une distinction. Le premier prix des vins Bio Suisse a été emporté par M. Bertrand Favre du domaine de Miolan à Choulex avec son Gamaret 2011 qui a également été nommé dans la catégorie des vins mousseux avec l'Etoile de Miolan 2010. Un autre vin a été nommé parmi les 6 meilleurs de sa catégorie, il s'agit du Merlot 2010 du domaine des Pendus de M. Christian Sossauer. Notons que des vins genevois sont également envoyés dans différents concours internationaux et obtiennent de très bons résultats. Ces concours sont importants pour mesurer la progression qualitative des vins de Genève.

Nombre de vins genevois diplômés au concours national



L'Esprit de Genève

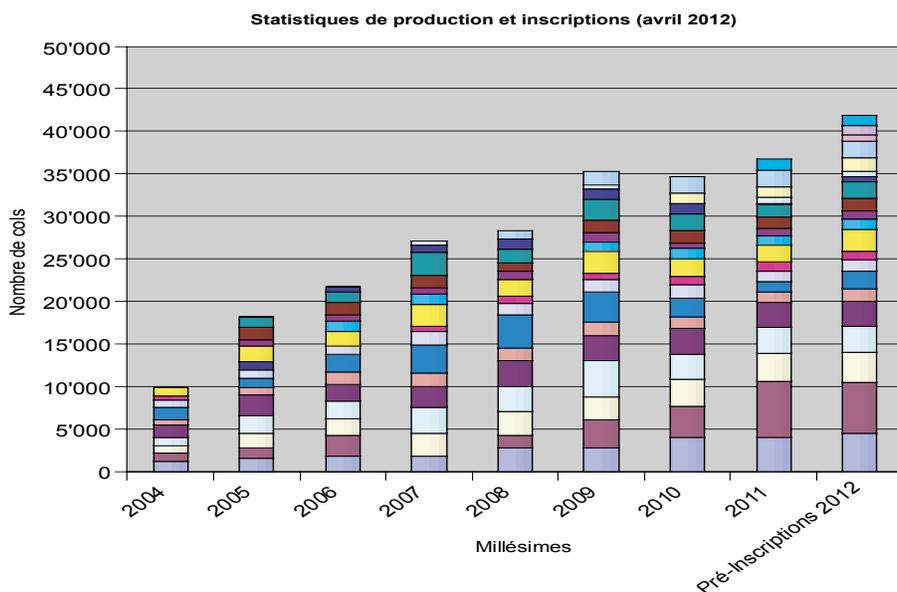
Vin d'assemblage rouge, «L'Esprit de Genève» millésime 2011 a tenu, comme l'année dernière, sa promesse d'Ambassadeur des vins de Genève.

Quatorze vins ont été présentés lors du concours des «Sélections des vins de Genève 2012».

Huit médailles ont été obtenues, quatre en argent et quatre en or, dont l'Esprit de Genève de M. Christian Guyot qui a obtenu le plus haut pointage du concours, récompensé par le Sanglier de Bronze.

Ces résultats démontrent l'engagement des vigneron et encaveurs genevois de produire un vin de qualité supérieure.

Sous l'impulsion des producteurs, une commission spécifique chargée des questions de promotion a été créée en 2012. Elle a pour but d'apporter de nouvelles propositions novatrices afin de développer les ventes d'Esprit de Genève, particulièrement en Suisse allemande. Les nouvelles idées seront validées par l'ensemble des producteurs d'Esprit de Genève au mois d'avril 2013.





Production animale

Subventions cantonales

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité (REPAEP - M 3.10.03), le canton a versé 11'600 francs à 2 organisations de détenteurs d'animaux et 38'640 francs de contributions d'estivage à 21 éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.



Paiements directs Campagne 2013

Demande de paiements directs et recensement fédéral

Début avril 2013, la DGA transmettra aux agriculteurs concernés les formulaires relatifs aux mesures de politique agricole qui découlent des ordonnances fédérales sur les paiements directs (OPD) et sur les contributions à la culture des champs (OCCCh), ainsi que de la loi cantonale visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30).

Les personnes ne pouvant ou ne désirant pas bénéficier de contributions doivent remplir un formulaire statistique, en vertu des ordonnances fédérales sur l'exécution des relevés statistiques et sur les données agricoles.

Des formulaires fédéraux, cantonaux ou statistiques vierges peuvent être obtenus auprès de la DGA au 022 388 71 71.

Les formulaires, dûment remplis, datés et signés, doivent parvenir à la direction générale de l'agriculture - ch. du Pont-du-Centenaire 109 - 1228 Plan-les-Ouates, jusqu'au **vendredi 3 mai 2013** au plus tard. Les envois tardifs seront sanctionnés.

Par ailleurs, comme chaque année, nous proposons aux agriculteurs qui le désirent, des séances d'examens et d'informations de leurs dossiers paiements directs.

Les dates arrêtées pour cette année sont les suivantes :

- **Jeudi 18 avril 2013**, de 17 à 19 heures, à la Mairie de Meinier, salle polyvalente (rte de Gy 37 - 1252 Meinier);
- **Lundi 22 avril 2013**, de 14 à 16 heures, aux stations cantonales agricoles, 2^{ème} étage (ch. du Pont-du-Centenaire 109 - 1228 Plan-les-Ouates);
- **Lundi 29 avril 2013**, de 17 à 19 heures, à la Mairie de Satigny, salle du Salève (rampe de Chouilly 17, 1242 Satigny).

Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement

Direction générale de l'agriculture

Chemin du Pont-du-Centenaire 109 - 1228 Plan-les-Ouates

Tél. +41 22 388 71 71 Fax +41 22 388 71 99

www.ge.ch/agriculture agriculture.dim@etat.ge.ch